



Extrait des Délibérations du Conseil Municipal du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la Commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du treize février deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 22

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Mesdames PIRAUD Monique – BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – Monsieur DUVAL Cédric – Madame ROQUET Christelle – Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame MARTIENNE Alice – Messieurs OUISSE Laurent – DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 6

Monsieur LETILLY Tony (procuration à Madame PIRAUD Monique)
Madame ROYER Carine (procuration à Madame LECAMP Yveline)
Madame MINGOT Aurélie (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Monsieur FROCRAIN Frédéric (procuration à Madame OLIVEIRA Angélique)
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)

Etait absente excusée : 1

Madame PIED Magalie.

Secrétaire de séance : Monsieur DUVAL Cédric

DELIBERATION N° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2024 DU BUDGET GENERAL

DELIBERATION N° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2024 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Il est rappelé à l'assemblée que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L. 2312-1 et du nouvel article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'adoption du référentiel M 57), le Maire présente un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Il fournit des informations sur le contexte général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale, et permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le Budget Primitif.

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2024 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe, pour le budget général de la commune.

La Commission des Finances, réunie le 13 février 2024, a examiné ces orientations budgétaires pour 2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➔ **PREND ACTE** de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024 relatif au Budget général de la commune.



Pour extrait conforme,
Donges, le 26 février 2024
Le Maire :
François CHENEAU



Annexe 1 Délibération N°1 – CM 22/02/2024**Rapports et débats d'orientation budgétaire (R.O.B - D.O.B.) 2024****Budget Général de la Ville 2024**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a modifié l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être produit et débattu, au cours d'une séance du Conseil municipal, dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du budget primitif (nouvel article L 5217-10-4 du CGCT modifié par l'adoption du référentiel M 57).

Enfin, ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire.

Le débat d'orientation budgétaire vise donc à permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- de débattre et voter les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels qui préfigureront les priorités du prochain budget.

I- CONTEXTE**1- Le contexte international**

En 2023 et en 2024, on s'oriente vers un ralentissement de la croissance mondiale couplé à une inflation toujours forte mais en baisse.

L'après confinement s'était traduit un peu partout dans le monde par un déséquilibre entre l'offre et la demande, générateur d'inflation. La guerre en Ukraine démarrée en février 2022, les stratégies de «zéro-covid» chinoises et les vagues de chaleur successives ont contribué à renforcer le phénomène, portant **l'inflation à des niveaux élevés et sans équivalent dans de nombreuses économies.**

I-L'inflation dans le monde

Selon le FMI, elle aurait atteint +8,7% au niveau mondial en 2022, touchant aussi bien les économies avancées (+7,3%) que les économies émergentes et en développement (+9,8%). L'inflation a été forte dans des pays comme les Etats-Unis (+8,0%), le Royaume-Uni (+9,1%), l'Allemagne (+8,7%) ou encore l'Inde (+6,7%), provoquant une diminution du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impactant ainsi la croissance à la baisse. Elle aura en revanche été plus limitée au Japon (+2,5%) et en Chine (+1,9%).



Selon les prévisionnistes, l'inflation commencerait à refluer en 2023 (+6,9%) au niveau mondial et poursuivrait sa trajectoire de baisse en 2024 (+5,8%).

	2021	2022	2023	2024
INFLATION MONDIALE	4,7%	8,7%	6,9%	5,8%
ÉCONOMIES AVANCÉES	3,1%	7,3%	4,6%	3,0%
États-Unis	4,7%	9,8%	8,5%	7,8%
Japon	-0,2%	2,5%	3,2%	2,9%
Royaume-Uni	2,6%	9,1%	7,7%	3,7%
Zone euro	2,6%	8,4%	5,6%	3,3%
ÉCONOMIES ÉMERGENTES	5,9%	9,8%	8,5%	7,8%
Chine	1,9%	1,9%	0,7%	1,7%
Inde	6,7%	6,7%	5,5%	4,6%

Source : FMI - Perspectives de l'économie mondiale - octobre 2023

II- La croissance mondiale

En 2023 et en 2024, on s'oriente vers un ralentissement de la croissance mondiale, couplé à une inflation toujours forte mais en baisse.

En 2023 comme en 2024, l'activité ralentirait à +3,0% après +3,5% en 2022 et 3,4% sur la période pré-crise sanitaire (2015-2019). Cette moindre croissance reflète principalement l'effet direct du resserrement des politiques monétaires dans la plupart des grandes économies.

Ces tendances seraient néanmoins différentes selon les zones considérées : les économies avancées connaîtraient un net ralentissement de leur croissance avec +1,7% en 2023 et 1,3% en 2024 après +2,7% en 2022 et +2,1% en moyenne sur 2015-2019. A l'inverse, les économies émergentes auraient une activité toujours dynamique, +4,0% en 2023 et +4,2% en 2024 après +4,0% et +4,3% sur 2015-2019, portée notamment par l'Inde et la Chine.

	Moyenne 2015-2019	2021	2022	2023	2024
		Observé		Prévisions	
CROISSANCE MONDIALE	3,4%	6,3%	3,5%	3,0%	3,0%
ÉCONOMIES AVANCÉES	2,1%	5,5%	2,7%	1,7%	1,3%
États-Unis	2,4%	5,9%	2,1%	2,1%	0,8%
Japon	0,9%	2,3%	1,0%	2,3%	1,2%
Royaume-Uni	2,1%	7,6%	4,1%	0,5%	0,8%
Zone euro	2,0%	5,4%	3,4%	0,9%	1,3%
ÉCONOMIES ÉMERGENTES	4,3%	6,8%	4,0%	4,0%	4,2%
Chine	6,7%	8,4%	3,0%	5,0%	4,5%
Inde	6,7%	9,1%	7,2%	6,2%	6,5%

Sources : Rapport économique, social et financier (RESF) 2024 et DG Trésor

2- Perspectives économiques en France :

I- Le contexte économique national :



La Loi de Finances 2024 a été élaborée de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- pour 4,5 milliards d'euros, la réduction des aides aux entreprises ;
- pour 1 milliard d'euros, la réduction des aides à la politique de l'emploi ;
- pour 700 millions d'euros, la réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales. L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours.

Ainsi, du fait des récents développements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

La Loi de Finances 2024 retient les hypothèses suivantes :

	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

La croissance :

En France, en 2024, la croissance repasserait au-dessus de son rythme tendanciel (+1,4%), soutenue par un rebond du pouvoir d'achat, qui bénéficierait des revenus salariaux plus dynamiques que les prix, et des effets de rattrapage partiel concernant la consommation des ménages et les échanges extérieurs.

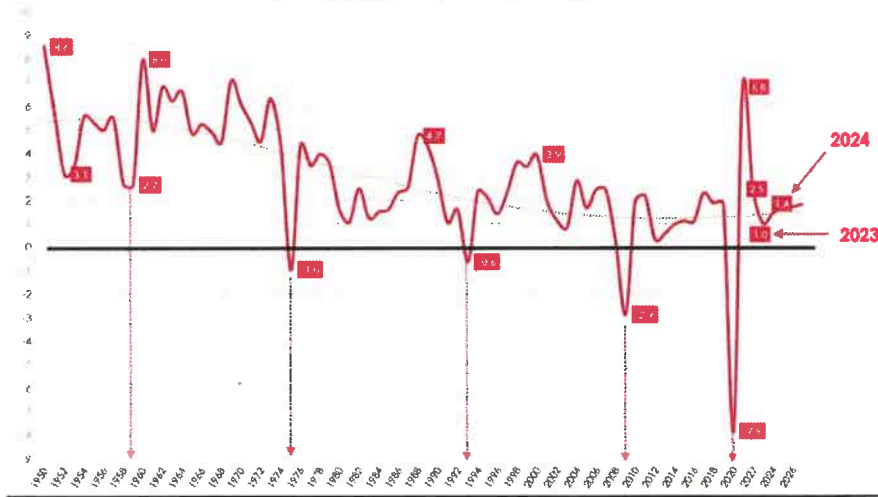
Pour les années suivantes, la croissance s'établirait à +1,7% en 2025 et 2026 et à +1,8% en 2027.

Croissance annuelle en %	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%
Déflateur du PIB	3,0%	5,7%	2,5%	1,8%	1,6%	1,6%

Source : RESF 2024

Il est à noter que le Haut Conseil estime que la prévision gouvernementale de +1,4% est un peu élevée au regard des prévisions des économistes qui tablent sur une croissance de +0,8% en 2024.

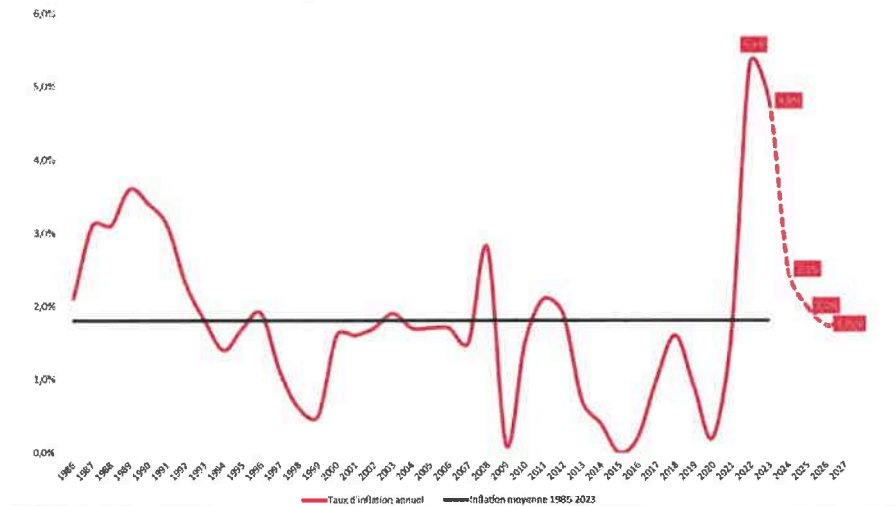
Taux de croissance annuel du PIB en volume



L'inflation :

Le gouvernement table sur une inflation de 4,8% hors tabac pour 2023, soit un niveau relativement proche de l'inflation définitive de 2022 (5,3%), puis il anticipe une inflation de 2,5% en 2024, soit une réduction de moitié, puis 2% en 2025 et 1,75% à compter de 2026.

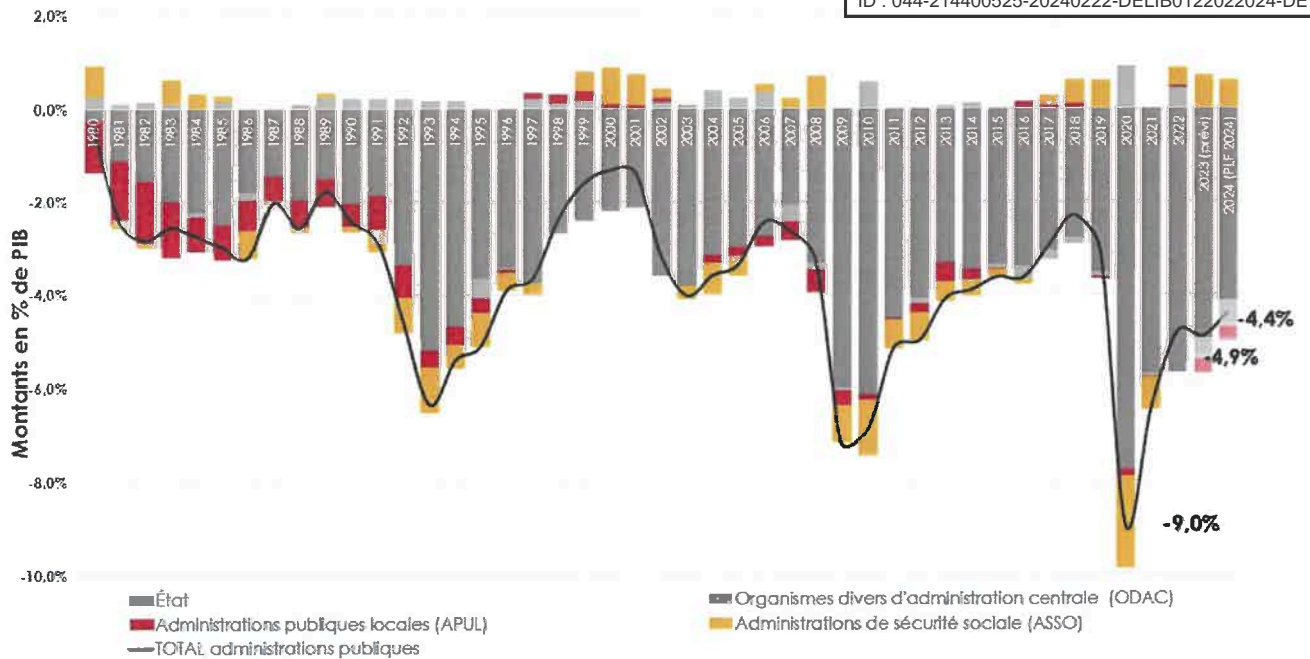
indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac



Le déficit public : prévisions 2023 et 2024 :

Après avoir atteint en 2020, un niveau record de -8,9% du PIB en raison du double effet des mesures de soutien d'urgence et de la diminution des recettes d'impôts et de cotisations sociales pour l'Etat et les organismes de la sécurité sociale, le déficit public de 2021 a atteint 6,5% du PIB. Celui de 2022 a atteint 4,8 % du PIB.

Pour 2023, la prévision de déficit public est de 4,9% du PIB, et pour 2024 de 4,4% du PIB



II- Le contexte économique local

Dans le second fascicule de son rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, publié en octobre dernier, la Cour des comptes alerte sur la dégradation attendue des comptes des collectivités territoriales en 2023, par rapport à 2022.

Plusieurs raisons sont mises en avant :

- des recettes fiscales, en particulier de TVA et de droits de mutation, plus faibles qu'espérées ;
- un coût de l'énergie encore élevé ;
- des dépenses incompressibles, comme l'achat de biens et la rémunération des agents ;

Selon les prévisions du Projet de loi de finances pour 2024, au sens de la comptabilité nationale, les collectivités territoriales, après avoir dégagé un *excédent* de financement de 4,8 milliards d'euros en 2022, connaîtraient un *besoin* de financement de 2,6 milliards d'euros en 2023, puis de 2,9 milliards d'euros en 2024.

En considérant les comptes des collectivités à fin septembre 2023, l'évolution de l'épargne brute des quatre strates de collectivités serait la suivante :

COMMUNES	+ 21 %
INTERCOMMUNALITES	-3 %
DEPARTEMENTS	-39 %
REGIONS	-12 %

La dégradation de la situation financière des départements et des régions impactera aussi inévitablement les finances des communes. En effet, ces deux collectivités apportent un soutien financier important dans la mise en œuvre de leurs investissements. Quant à la situation financière des intercommunalités, elle aussi

peut impacter les communes au travers notamment d'une baisse possible de la dotation de solidarité communautaire.

Il est à noter d'autre part que la Loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027 ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités, de type « contrats de Cahors ».

Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %.

La Loi de finances 2024 :

A- Les grandes lignes des objectifs du gouvernement au travers de la Loi de Finances 2024

La Loi de Finances (LFI) du 29 décembre 2023 prévoit de réduire le **déficit public à 4,4%** du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait **146,9 milliards d'euros** (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à **109,7% du PIB**. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros**.

- Les priorités du Gouvernement :

- Un budget vert

Le budget prévoit une augmentation de **10 milliards d'euros par rapport à 2023** pour renforcer les initiatives liées à la **transition écologique**.

Le but est de soutenir divers secteurs, notamment la préservation des ressources naturelles, la rénovation des bâtiments, l'efficacité énergétique, les transports durables et la réduction des émissions industrielles.

- Investissement dans l'éducation

Avec la LFI, l'objectif est de revaloriser les **métiers de l'enseignement** et d'augmenter le **budget de l'Éducation nationale de 3,9 milliards d'euros** (hausse de 6,5 % par rapport à l'année 2023).

L'Éducation nationale et la Jeunesse sont le premier budget de l'État avec ce choix budgétaire.

- Réduction de la fiscalité

Le Gouvernement souhaite poursuivre sa politique de réduction de la fiscalité avec la suppression de la **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, à hauteur d'**1 milliard d'euros dès 2024**.

Le choix de cette suppression est basé sur le fait de permettre d'accroître la **compétitivité des entreprises françaises**, notamment dans le **secteur industriel** et de participer à l'atteinte de l'**objectif de plein emploi**.

Faire rimer croissance, réindustrialisation et décarbonation.

- Lutte contre l'inflation

Pour agir contre l'inflation, le Gouvernement propose de mettre en place l'**indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation**.

Cette indexation a pour but de **préserver le pouvoir d'achat des Français**, pour un coût estimé à **6,1 milliards d'euros**.

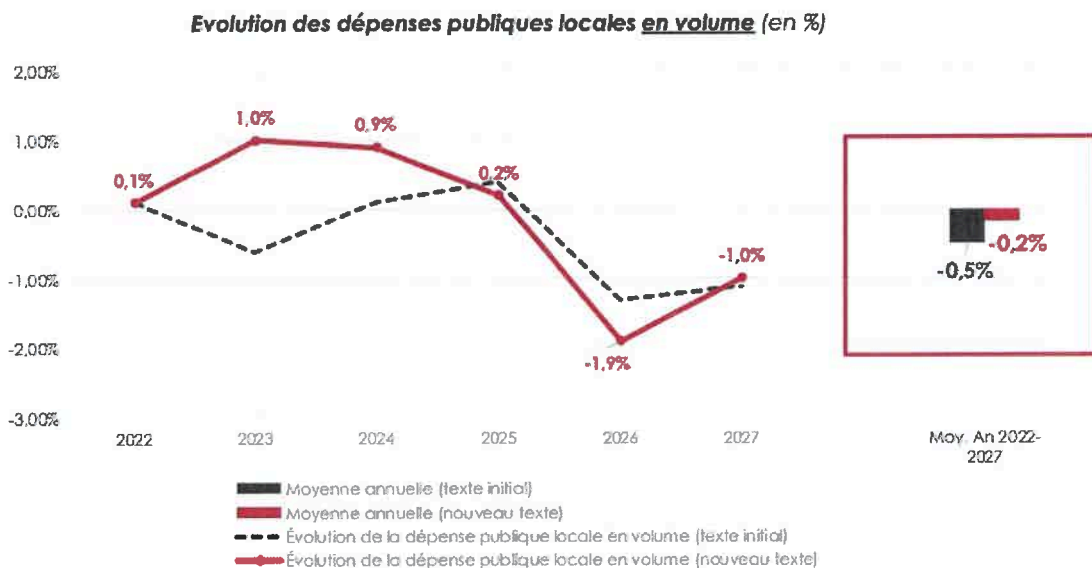
- Lutte contre la fraude fiscale

Pour agir contre les fraudes, qu'elles soient fiscales ou sociales, La Loi de finances a pour ambition de **renforcer des moyens** dont dispose l'administration fiscale en matière de **détection et d'action contre la**

fraude fiscale, renforcer la capacité de contrôle des pratiques des entreprises multinationales en matière de prix de transfert et améliorer la réponse fiscale et pénale aux fraudes fiscales les plus graves, transposer l'impôt minimum sur les multinationales, qui seront désormais tenues de payer au moins 15 % d'impôt dans tous les pays où elles sont établies, créer un délit spécifique d'incitation à la fraude fiscale, mettre en place des dispositions permettant de sécuriser le cadre d'exercice des missions exercées par les agents du contrôle fiscal.

- **Plafonnement des dépenses publiques locales :**

L'article 3 du PLFP fixe la trajectoire de finances publiques locales sur la période 2023 – 2027 (en comptabilité nationale). Dans cet article 3, l'évolution de la dépense publique locale est exprimée en volume à savoir hors inflation. Initialement, la trajectoire des dépenses totales des collectivités territoriales de leurs groupements et des organismes divers d'administration locale conduisait à une réduction en volume (hors inflation) de 0,5 point par an (texte initial de 2022). Dans le nouveau texte, cet effort de réduction en volume (hors inflation) des dépenses publiques locales demandé aux APUL est limité à 0,2 point par an en moyenne.



B- Principales mesures concernant le secteur public local pour 2024 :

a- Le dispositif de dotations, l'essentiel :

L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€. Parmi les priorités, la rénovation des écoles.

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé pour atteindre près de **0,5 Md€** soit 25% de l'enveloppe globale. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la dotation de soutien à l'investissement local (de 25 % à 30 %) et introduit pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

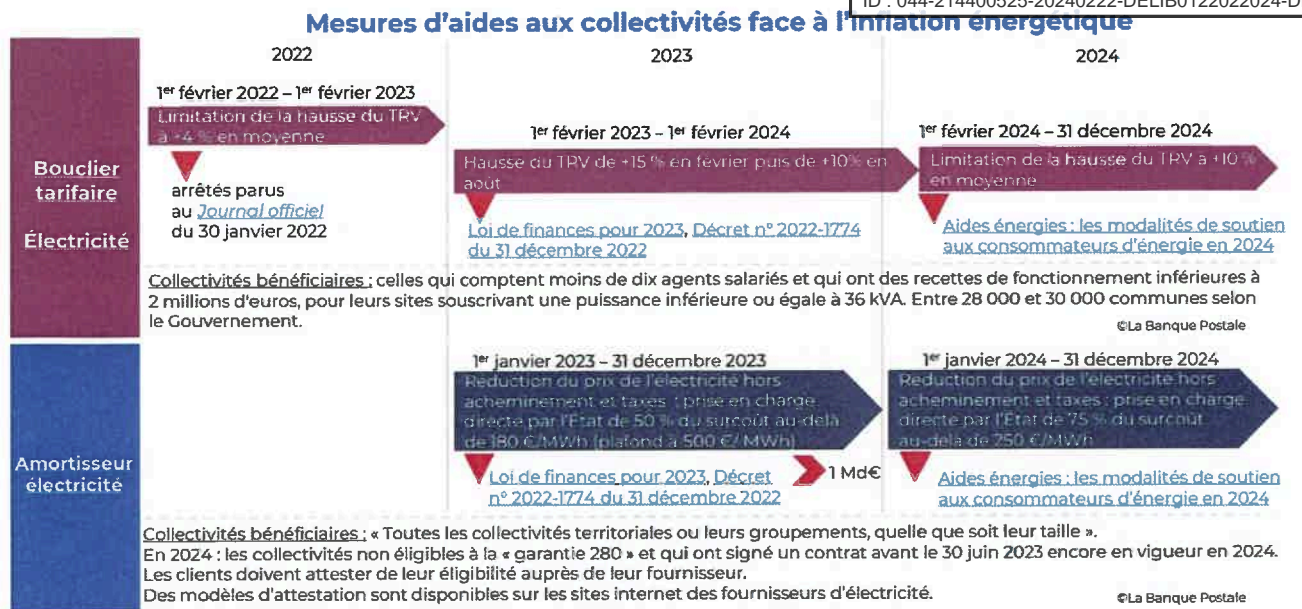
Récapitulatif des enveloppes :

PLF 2024	
DSIL	570 M€ + 111M€ de DSIL exceptionnelle
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

Les collectivités bénéficient d'une hausse du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**), soit +364 M€ par rapport à 2023, ainsi que l'extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrain (à compter des dépenses constatées en 2024), dont le coût est estimé à 250 M€ par an en année pleine. S'agissant de la politique d'aménagement du territoire, le PLF 2024 prévoit des moyens complémentaires pour le plan France ruralités (69,5 M€), ainsi que pour les **espaces France services** (55,7 M€).

La poursuite et la montée en puissance du nouveau programme national de renouvellement urbain est assurée avec une enveloppe de 50 M€, pour la transformation de plus de 450 quartiers prioritaires de la ville. Par ailleurs, la taxe spéciale d'équipement sera rehaussée de 4 M€ en 2024, au bénéfice des établissements publics fonciers de Mayotte, des Hauts-de-France, Grand Est et Vendée.

Concernant l'**accompagnement à la prise en charge des factures d'énergie**, en 2023, l'état a mis en œuvre un bouclier tarifaire pour les très petites communes ainsi qu'un amortisseur énergétique pour les communes payant plus de 180 €/MWh. La commune de Donges a été concernée par cette 2ème mesure et a bénéficié d'une prise en charge financière à hauteur de 21 700 €. **En 2024 la commune ne sera pas concernée** car le seuil est modifié et passe de 180 €/MWh à 250 €/MWh.



b- Réforme des indicateurs financiers et réforme fiscale

Les principales mesures concernant les collectivités en matière de fiscalité locale sont les suivantes :

Après les modifications majeures intervenues ces dernières années en matière de fiscalité locale, l'année 2024 ne prévoit pas de nouveau bouleversement dans ce domaine.

Pour mémoire :

- Réforme de la taxe d'habitation : Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue.
- Allègement de la fiscalité de production : Pour rappel, le PLF 2021 a instauré une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels, impactant la taxe foncière (perçue par les communes) et la cotisation foncière des entreprises (CFE, perçue par la CARENE).

La compensation instaurée par l'Etat est maintenue dans la Loi de Finances 2024. Des doutes subsistent néanmoins sur le maintien de cette compensation et son évolution à moyen terme.

- Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : après la suppression de la part régionale de cet impôt en 2022, les parts départementales et communales de la CVAE ont également été supprimées en 2023, la diminution étant progressive pour les entreprises jusqu'en 2027. La CARENE voit donc cette recette dynamique disparaître.

- Focus sur la DSR :

La Loi de Finances 2024 introduit une progression modérée de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Rurale avec un abondement de 150 M€, ainsi qu'une modification des critères d'éligibilité de la fraction « cible » (Donges n'est concernée que par la fraction « péréquation »). Pour 2024, il est donc proposé d'inscrire un crédit de 129 000 €, soit +19,8 % par rapport au montant perçu en 2023 (107 641 €).



3- Le budget communal

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour objectif de dresser un bilan des actions menées en 2023 et de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2024.

Comme chaque année depuis le début du municipale, ce dernier s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante s'efforçant d'allier :

- une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment par le pilotage de la masse salariale, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long-terme,
- la définition d'un programme d'investissements en adéquation en premier lieu avec les besoins d'entretien et de valorisation du patrimoine communal et les besoins en équipements de nos administrés, et également en phase avec l'amélioration de la performance énergétique prescrite par le décret tertiaire ainsi que sur la mise en place d'une accessibilité aboutie de la voirie et des bâtiments communaux,
- l'amélioration continue de nos démarches de recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune,
- le maintien d'un endettement maîtrisé, en complément de notre autofinancement.

II- Analyse rétrospective (avec CA 2023 estimé) :

1- Les recettes de fonctionnement 2023

RECETTES	2019	évol 19/18	2020	évol 20/19	2021	évol 21/20	2022	évol 22/21	2023 estimé	évol 23/22
70 - vente de produits	713 538	-3,45%	578 043	-18,99%	688 388	19,09%	658 682	-4,32%	656 531	-0,33%
013 - atténuation de charges	81 187	6,26%	195 161	140,38%	114 055	41,56%	284 926	149,81%	156 689	-45,01%
73 -impôts & taxes+compens° 74833 à 74835	8 930 163	-0,46%	8 968 000	0,42%	9 256 544	3,22%	9 530 886	2,96%	9 853 226	3,38%
dont produits des contribut° directes (TF, TH)	3 377 280	3,54%	3 415 082	1,12%	3 743 601	9,62%	2 318 475	-38,07%	2 547 590	9,88%
dont attribution de Compensation	3 606 996	-6,33%	3 558 285	-1,35%	3 554 396	-0,11%	3 556 942	0,07%	3 556 942	0,00%
dont Dotation de Solidarité Communautaire	1 362 570	4,09%	1 378 836	1,19%	1 372 957	-0,43%	1 401 664	2,09%	1 364 790	-2,63%
dont autres produits fiscaux	478 386	5,68%	503 955	5,34%	585 590	16,20%	621 011	6,05%	633 945	2,08%
74 -dotations & particip° hors 74833 à 74835	513 892	-21,69%	438 041	-14,76%	399 788	-8,73%	509 845	27,53%	756 680	48,41%
75 & 76 - autres produits	86 149	-4,40%	38 522	-55,28%	38 387	-0,35%	58 949	53,57%	79 848	35,45%
77 - produits exceptionnels	448 933	1337,33%	444 622	-0,96%	133 682	69,93%	88 835	-33,55%	114 935	29,38%
775 produits des cessions d'immo.	421 581	3451,06%	415 508	-1,44%	123 000	70,40%	86 533	-29,65%	1 450	-98,32%
total des recettes réelles de fct (hors 775)	10 352 281	-1,89%	10 246 881	-1,02%	10 507 844	2,55%	11 045 592	5,12%	11 616 459	5,17%
RRF hors produits exceptionnels	10 324 929	-1,97%	10 217 767	-1,04%	10 497 162	2,73%	11 043 289	5,20%	11 502 974	4,16%

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de **5,17%** par rapport à 2023. Elles totalisent **11,62 M€**.

Cette augmentation est notamment due à l'augmentation des Dotations, à la valorisation des bases fiscales et au produit de la reprise des activités Enfance-Jeunesse pour la 1^{ère} année en 2023.

Le Chapitre 70, ventes de produits, a légèrement diminué par rapport à 2023, notamment du fait de la moindre refacturation de la mise à disposition du personnel à l'OSCD (un agent est parti à la retraite). Toutefois, les participations des familles au titre de la restauration scolaire et des activités extra scolaires, périscolaires et de la Maison des Jeunes ont progressé de +12 %, passant de 325 366 € à 364 442 € (1^{ère} année de la municipalisation des activités **Enfance-Jeunesse**).

Le Chapitre 013, atténuations de charges, diminue entre 2022 et 2023, passant de 273 950 € à 147 506 €, le nombre des dossiers maladie pris en charge par l'assurance statutaire ayant baissé. Le produit de l'indemnité d'apprentissage versé par le FIPHFP a, quant à lui, progressé.

Au Chapitre 73, le produit des impôts et taxes a progressé de 3,38 % entre 2022 et 2023 notamment du fait du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales fixé à 7,1 % par la Loi de Finances pour 2023. Il inclut, dans ce tableau, le produit de la **Dotation de compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels**, soit 1 749 959 € (+7,2 % par rapport à 2022 : 1 632 794 €).

La **DSC** quant à elle diminue de -2,63 % en raison de la progression du revenu par habitant.

Après une progression continue depuis 2017 (soit +85% entre 2017 et 2023) **les droits de mutation** amorcent un repli de -8,5 % entre 2022 et 2023, passant de 352 882 € à 323 023 €. Cette baisse structurelle constatée au niveau national est due à celles du nombre de transactions immobilières et du prix de vente moyen.

Le produit de la **Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)** reversé par Territoire d'Énergie (TE 44) passe de 131 352 € en 2022 à 176 026 € en 2023, soit +34 %. Toutefois, le produit propre à l'exercice 2023 totalise 141 443 € sans tenir compte des régularisations de 2022. Le montant pour 2024 sera calculé sur la base, d'une part, de la consommation électrique qui a connu une baisse notable de -7 % à Donges entre 2021 et 2022, et, d'autre part, sur l'évolution de l'IPC hors tabac 2022-2023 (+5,3 %). Il sera donc proposé d'inscrire par prudence 138 500 € au BP 2024, soit -2,1 % par rapport au produit de 141 443 de 2023.

Le Chapitre 74 relatif aux **dotations & participations** (hors produit de la Dotation de compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels) progresse de +48,41 % par rapport à 2022.

Il intègre pour la 1^{ère} année, d'une part, le produit des aides de la CAF au titre du **service Enfance-Jeunesse** municipalisé au 1^{er} janvier 2023, soit 110 562 €, d'autre part, celui de la tarification sociale des cantines pour 114 276 €, et enfin, le dédommagement de 14 816 € de la CARENE au titre du transport des élèves à la piscine.

Les prestations de service de la **CAF** pour le multi-accueil, le RPE et le LAEP progressent de +12,7 %, passant de 320 593 € à 361 447 €. Le Chapitre enregistre en outre, la **Dotation de Solidarité Rurale** qui progresse de +18,7% passant de 90 668 € à 107 641 € en 2023.

Les chapitres 75 & 76, autres produits, progressent de +35,45 % par rapport à 2022. Ils intègrent, à hauteur de 54 652 € le produit des locations de salles (en hausse de +52,6 % par rapport à 2022) et la participation du Département à l'utilisation des installations sportives par le Collège (25 188 €).

Le Chapitre 77, produits exceptionnels : il comptabilise le **produit des cessions d'immobilisations** à l'article 775 pour 1 450 € (échange de terrains SILENE, cession d'un engin de voirie) et à l'article 7788 : cession Les Clos

Galants (16 239 €), terrain aux « Tainières » (4 086 €) et un délaissé de voirie rue Pascau du Plessis (1 €).
 La **Dotations Biodiversité** est enregistrée à hauteur de 32 339 € ; en 2024, cette dotation ne sera versée qu'aux communes rurales.

Un trop versé de subvention de 24 000 € a été remboursé par le COS Départemental tandis qu'un montant de 10 928 € correspond aux remboursements sur sinistres par les assurances (dégât des eaux logement du stade et paratonnerre de l'église).

2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2019	évol 19/18	2020	évol 20/19	2021	évol 21/20	2022	évol 22/21	2023 estimé	évol 23/22
011- charges à caractère général	1 776 538	5,53%	1 426 152	-19,72%	1 551 654	8,80%	1 711 033	10,27%	2 251 412	31,58%
012 - charges de personnel	5 547 257	1,17%	5 840 295	5,28%	5 796 035	-0,76%	6 006 194	3,63%	6 385 482	6,31%
65 - autres charges de gestion	1 204 149	-27,56%	1 022 459	-15,09%	1 080 919	5,72%	994 703	-7,98%	761 176	-23,48%
66 - charges financières (hors RA)	280 729	-13,57%	253 814	-9,59%	225 585	-11,12%	223 730	-0,82%	302 168	35,06%
67 - 68 - charges exceptionnelles, provisions	21 000	-61,36%	23 437	11,60%	5 003	-78,65%	11 519	130,25%	111 880	871,24%
014 - atténuations de produits	222 889	-7,17%	227 039	1,86%	306 958	35,20%	341 665	11,31%	200 172	-41,41%
72 - travaux en régie	100 122	76,58%	134 919	34,75%	142 670	5,75%	57 097	-59,98%	40 472	-29,12%
Total dépenses réelles de fonct	8 952 440	-4,67%	8 658 277	-3,29%	8 966 154	3,56%	9 288 844	3,60%	10 012 289	7,79%
DRF hors charges except. & provisions	8 931 440	-4,34%	8 634 840	-3,32%	8 961 151	3,78%	9 277 325	3,53%	9 900 410	6,72%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de **7,79%** par rapport à 2023. Elles totalisent **10,01 M€**.

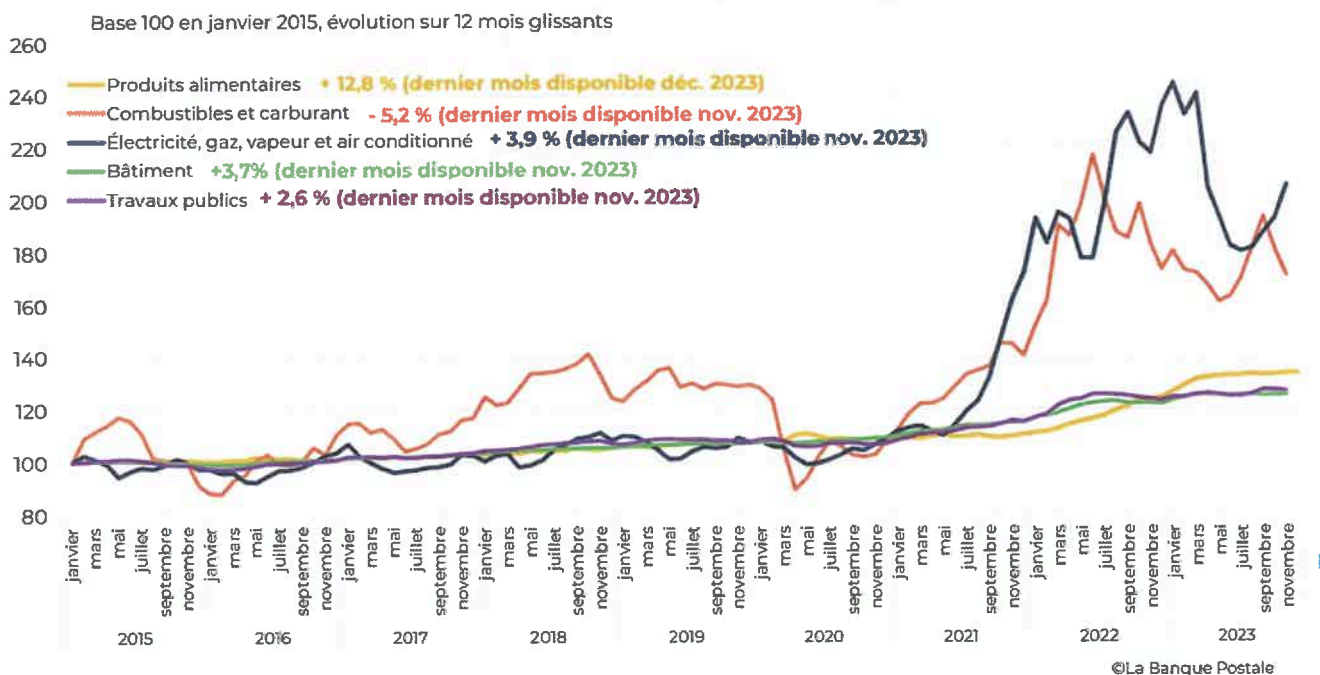
Le Chapitre 011, charges à caractère général, a augmenté de +31,58 %.

Il intègre notamment les repas de **restauration scolaire** avec une hausse des tarifs de +7 % et la reprise des **activités Enfance-Jeunesse** : fournitures scolaires, transports, autres services extérieurs et repas des enfants inscrits en péri et en extra-scolaire : la dépense passe de 416 784 € à 583 487 € (les recettes ont également progressé).

Il enregistre en outre l'externalisation de l'**entretien** des salles omnisports et des locaux de la Mairie (89 502 €) et une progression de +7,7 % des **cotisations d'assurances**.

La commune de Donges, comme l'ensemble des collectivités, a subi en 2023 une forte augmentation des prix et notamment de **l'électricité et du gaz** du fait du conflit en Ukraine comme en atteste le graphique ci-dessous :

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Ainsi, le poste « énergie-électricité-chauffage urbain-combustibles » a-t-il progressé de +37,9 % passant de 358 527 € en 2022 à 494 477 € en 2023.

Le Chapitre 012, charges de personnel (hors cotisations d'assurance du personnel, médecine du travail et personnel extérieur), a augmenté (**6 376 288 €**) par rapport à 2022 (**5 893 189 €**) en tout premier lieu du fait de la municipalisation des accueils périscolaires et extrascolaires des enfants et jeunes de 3 à 18 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tout comme 2022, le soutien en matière de pouvoir d'achat a impacté la masse salariale mais la collectivité a œuvré, par sa gestion stricte des postes et l'application des lignes directrices de gestion.

En 2023, il est à pointer :

o la création du service animation périscolaire et extrasolaire :

Cette nouvelle équipe structurée sur deux sites en semaine et un sur les temps de mercredis et vacances est composée à minima de 12 personnes dont 4 directeurs de structure à temps plein qui se relaient entre matins et après-midis pour assurer une présence et un relais entre 07h30 et 18h45.

L'augmentation du coût pour la collectivité était estimée, en septembre 2022 lors de la présentation en comité technique exceptionnel, à 510 000 €, 137 000 € étaient déjà intégrés au budget pour la mise en œuvre des animations de la pause méridienne.

Au niveau de la maison des jeunes, les inscriptions ont bondi depuis le mois de septembre et l'arrivée de la nouvelle directrice.

Au niveau des primaires, l'engouement des familles a été important. Aussi, les services communaux ont accueilli plus d'enfants qu'initialement prévu entraînant une hausse de l'estimation globale de 55 000 € correspondant au besoin fort en animation sur les temps de vacances scolaires sur des semaines de 50 heures sur la base de 15 semaines à l'année (4 périodes de 2 semaines de petites vacances + 8 semaines d'été – 1 semaine à Noël).

Pour répondre aux besoins des usagers, la dépense en personnel d'animation a été de **565 000 €**.

o des augmentations successives du SMIC impactant le minimum de traitement des agents publics :

Dans la continuité de 2022, en 2023, le SMIC mensuel a augmenté à deux reprises : au 1^{er} janvier puis au 1^{er} mai.

Pour que le traitement des fonctionnaires et des agents contractuels de droit public en tout début de grille puissent suivre cette évolution, tous les traitements afférents à l'indice majoré 343 et jusqu'à 352 ont été portés à 352 et ce, jusqu'au 30 avril 2023. Cela correspond à une augmentation d'1 point par rapport à décembre 2022.

Le smic horaire brut était à 1 709,32 € et le traitement indiciaire de base dans la Fonction Publique Territoriale à 1 712,06 €.

A la suite, tous les traitements afférents à l'indice majoré 343 et jusqu'à 361 ont été portés à 361 et ce, jusqu'au 30 juin 2023. Cela correspond à une augmentation de 9 points par rapport à la première période de l'année.

Le smic horaire brut était à 1 747,20 € et le traitement indiciaire de base dans la Fonction Publique Territoriale à 1 750,86 €.

Au 1^{er} juillet, les grilles indiciaires ont officiellement été mises en adéquation avec les indices rémunérés dit « indice inflation ».

Il est important de noter que, plus concrètement du fait de ces mesures dérogatoires, les agents occupant l'échelon 1 à 7 ont bénéficié de la même rémunération de base alors même que pour certains, 7 années d'ancienneté les séparaient de l'échelon 7.

o la revalorisation de la valeur du point d'indice

Au 1^{er} juillet 2023, la valeur du point a augmenté de 1,50 % passant de 4.85003 € à 4.92278 €.

Ces deux mesures ont impacté le budget avec un coût de **61 000 € chargés**.

Conscients de dépenses importantes à venir pour 2022, dès le début de l'année 2023, la mise en œuvre stricte de la stratégie en matière de Gestion Prévisionnelle des emplois et des Compétences fixée dans les Lignes Directrices de Gestion, a permis de modérer la hausse de la masse salariale.

En effet, plusieurs postes n'ont pas été remplacés suite aux départs en retraite.

Les sommes économisées ont permis de compenser en partie la hausse des dépenses. Il a aussi été validé d'utiliser une partie de ces fonds pour répondre au mieux aux fortes attentes de la population : un recrutement pérenne a été acté dans chacun de ces services : social et police municipale.

Concernant certaines mobilités, les recrutements ayant été différés ou opérés sur des profils plus jeunes, les dépenses en ont été impactées à la baisse.

Ce constat infructueux de recherche de profils est toutefois problématique pour la continuité du service public sur le long terme. L'ensemble des agents a pris en compte les contraintes budgétaires et chacun contribue au bon fonctionnement de la collectivité malgré des flux de travail plus tendus.

La cotisation d'assurance statutaire a diminué de -26,8 %, passant de 174 209 € à 127 555 € en 2023, en raison d'une régularisation à la baisse de celle de 2022.



Le Chapitre 65, autres charges de gestion courante (subventions et participations), a diminué de -23,48 % par rapport à 2022. En effet, les subventions aux associations ont diminué de -42,6 % en 2023, passant de 548 329€ à 314 882 € en 2023, soit -233 447 € correspondant notamment à la minoration de la subvention versée à l'**OSCD** du fait de la municipalisation des activités Enfance-Jeunesse. En revanche, la progression du nombre d'élèves en maternelle à l'**école Saint-Joseph** a induit une hausse de +11,3 % de la participation de la commune versée à cette école, passant de 137 613 € à 153 223 € en 2023.

Le chapitre 66, frais financiers, progresse de +35,06 %, en raison de la dégradation du prêt structuré de la SFIL dont le taux au 31 décembre résultant de la formule, est passé de 7,703 % en 2022 à 11,912 % en 2023 (les courbes des taux 30 ans/1 an ne s'étaient jamais inversées depuis le début de l'emprunt) ; le prêt structuré basé sur l'écart inflation française/européenne s'est, quant à lui, peu dégradé en 2023 avec un taux égal à 4,576 % au 31/12/2023.

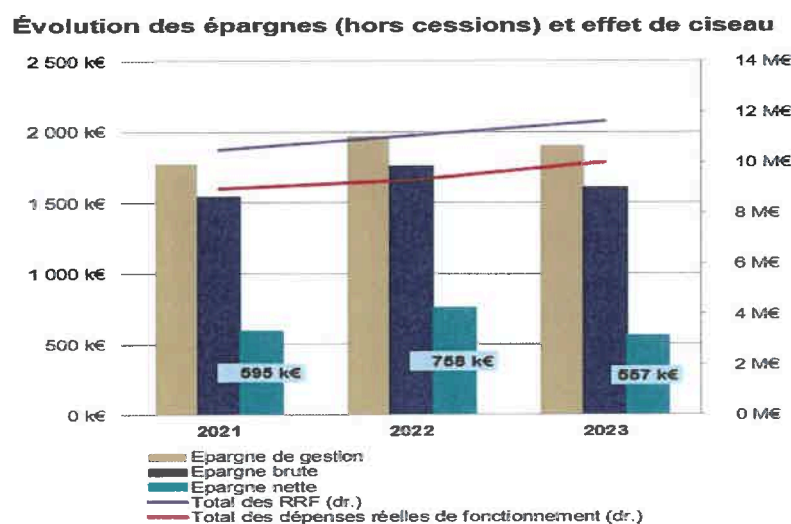
Les anticipations de taux des deux emprunts structurés pour 2024 sont respectivement estimées à 9,228 % et 11,008 % à ce jour.

Les Chapitres 67 et 68, charges exceptionnelles & provisions, progressent de + 871,24 % en raison, d'une part du versement d'une contribution exceptionnelle de 7 456 € au **Parc Naturel Régional de Brière**, et, d'autre part, des **provisions** effectuées pour la 1^{ère} année au titre des intérêts des deux emprunts structurés en cas de déclenchement des formules, d'un montant de 93 500 €.

Le Chapitre 014, qui concerne les **atténuations de produits**, diminue de -41,41 %. Elles comprennent le FPIC (215 761 € en 2022 contre 200 172 € en 2023) et la pénalité Loi SRU (125 904 € en 2022 et aucun versement en 2023).

3- Point sur l'épargne et la dette : Synthèse des éléments de rétrospective 2021 2023 pour la commune de DONGES

Les éléments issus de la prospective budgétaire mise en œuvre par Finance Active montrent que la hausse des épargnes sur la période 2021-2023 influence le ratio de désendettement.

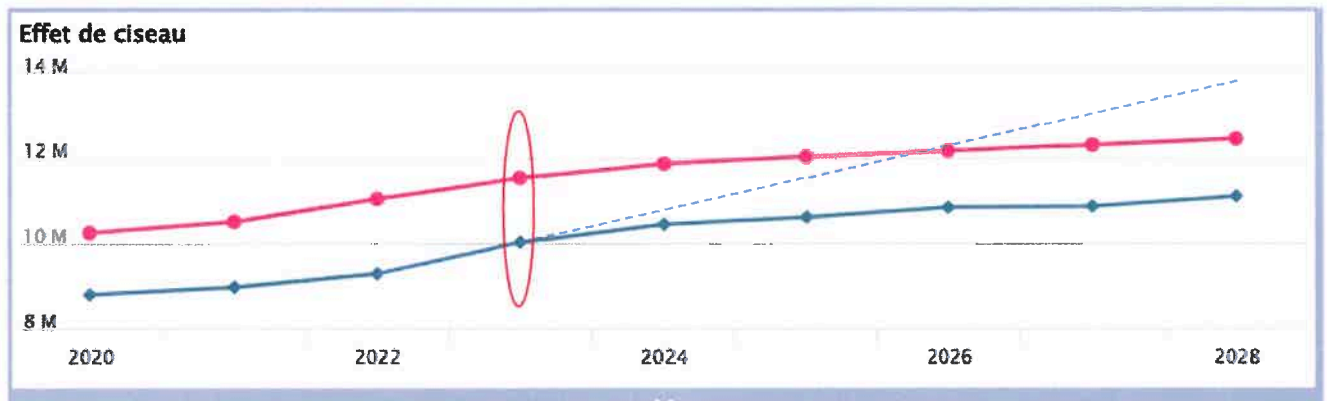


En 2023, les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de 5,17% contre 7,79% pour les dépenses. Cet écart de dynamique engendre une détérioration de l'épargne de gestion, qui atteint 1,91 M€ en 2023.

L'épargne brute évolue moins favorablement que l'épargne de gestion du fait de la progression des intérêts de la dette sur la période de 17,19%. Cette dernière atteint 1,60 M€ en 2023.

Enfin, l'épargne nette passe de 758 k€ en 2022 à 557 k€ en 2023, soit une baisse de -26,5%.

La forte progression des dépenses s'explique principalement par l'évolution des chapitres 011 et 012.



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût (€)	9 396 006	9 391 137	8 952 440	8 658 277	8 966 154	9 288 844	10 012 289
% augmentation		-0,05	-4,67	-3,29	3,56	3,60	7,79

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût (€)	10 594 479	10 552 219	10 352 281	10 246 881	10 507 844	11 045 592	11 616 459
% augmentation		-0,40	-1,89	-1,02	2,55	5,12	5,17

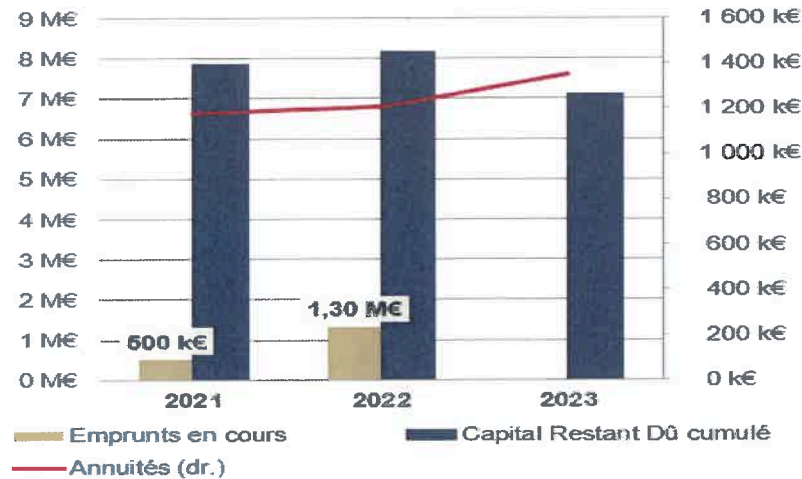
Pour mémoire :

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion - charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

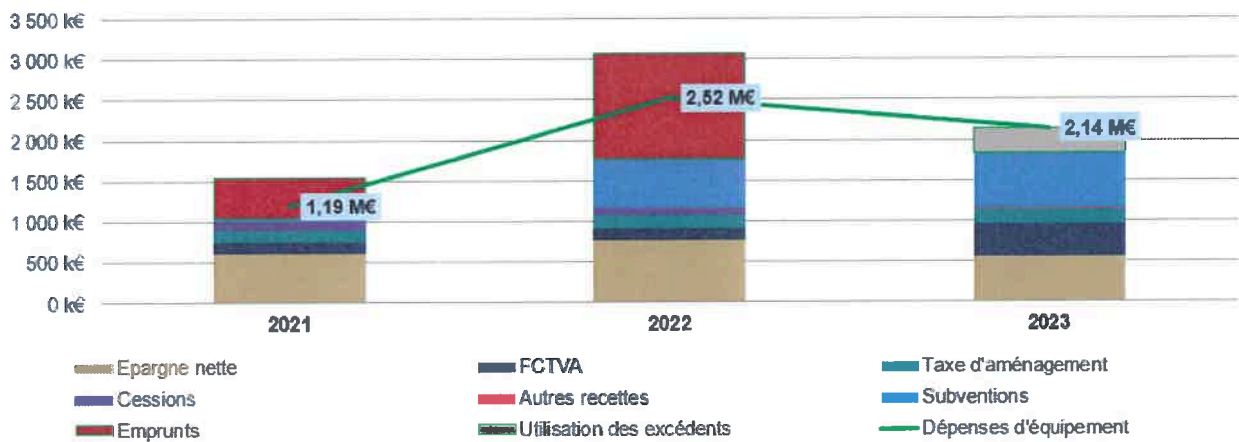
Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Sur la période, la collectivité a mobilisé 1,80 M€ d'emprunt. Le CRD au 31/12/2023 est de 7,12 M€ contre 7,86 M€ au 31/12/2021 (9,24 M€ en 2019).

Le ratio de désendettement (4,4 ans) est très bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Sur la période, la collectivité a investi 5,85 M€. Les dépenses d'équipement ont été principalement financées par l'épargne nette (28%), le recours à l'emprunt (27%), les subventions (20%), le FCTVA (10%), la taxe d'aménagement (7%) et les cessions (3%).

La commune de Donges a dû puiser dans son Fonds de Roulement afin de financer le solde de sa section d'investissement pour 317 k€ en 2023. Le FDR au 31/12/23 se positionne à 1,69 M€. Pour rappel, les Magistrats des Chambres Régionales des Comptes préconisent un FDR au moins équivalent à deux mois de dépenses de personnel, soit 1,06 M€ en 2023.

4- Les dépenses d'investissement :

Les **dépenses d'équipement** représentent **2,11 M€** en 2023. L'opération n°082 d'extension du groupe scolaire Pommeraye totalise 878 307 € en dépenses (et 525 939 € en subventions perçues en 2023).

Un montant de 390 970 € a été consacré aux autres bâtiments scolaires (réfection de la couverture et travaux Ad'AP de l'école Aimé Césaire, travaux de régulation de la chaufferie de l'école maternelle Danielle Casanova, mise en place d'une structure de jeux à l'école maternelle de la Pommeraye).

Des travaux de sécurisation, d'éclairage public, d'installation et d'entretien de la voirie ont été effectués pour un montant de 235 307 € ; des travaux d'étanchéité et de maintenance des bâtiments ont été réalisés à hauteur de 93 600 € ; les études relatives à l'extension du futur cimetière, l'analyse des besoins sociaux et l'énergie des bâtiments Souchais - Salle des Guifettes ont représenté un coût de 43 386 € ; les licences informatiques, l'acquisition de logiciels (Prospective, Demat Doc), la migration vers le Data Center de la CARENE et l'achat de matériel numérique dans les écoles (subvention perçue : 25 803 €) ont totalisé 88 368 €.

Les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2023 à reporter sur l'exercice 2024 représentent **461 840 €**.

5- Les recettes d'investissement :

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023 ; outre l'épargne, les dépenses d'équipement ont été financées par :

- **Les recettes d'équipement : 682 325 € :**
 - Les subventions versées par l'Etat : 321 902 € -DSIL pour l'extension de l'école Pommeraye et la réfection de la toiture de l'école A. Césaire, Académie de Nantes pour le socle numérique des écoles ;
 - Le solde de la subvention au titre du CTR versée par la Région pour l'extension de l'école Pommeraye : 37 332 € ;
 - Le solde de la subvention versée par le Département pour l'extension de l'école Pommeraye : 243 607 € ;
 - La participation de la CAF à la transplantation du LAEP : 54 463 € ;
 - Le produit des amendes de police : 22 500 €.

- **Les recettes financières : 1 002 946 € :**
 - Le F.C.T.V.A. : 400 840 €,
 - La Taxe d'aménagement : 179 606 €,
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé : 422 500 €.

Les restes à réaliser en recettes au 31/12/2023 à reporter sur l'exercice 2024 représentent **111 101 €**.

III- ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

1- Orientations majeures pour l'année 2024 :

En 2024, plusieurs orientations majeures seront au cœur du projet politique :

- La poursuite du redressement des finances de la commune ;
- La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants et des actions en faveur du développement durable ;
- Un engagement fort pour la sécurité des personnes et des biens dans la commune.

A – La poursuite du redressement des finances de la commune :

- Le contexte :

Le redressement des finances communales se confirme malgré un contexte financier et réglementaire qui est toujours très défavorable :

- La Commune a perdu l'essentiel de son autonomie fiscale depuis la suppression de la taxe d'habitation, et le gel de la taxe foncière des industriels, payée par l'Etat à leur place (cela représente 52% des bases fiscales de notre Commune – recette non dynamique) ;
- La Commune subit l'impact de l'inflation d'une manière générale et la hausse plus marquée des prix des matières premières et des prix de l'énergie (liée notamment au conflit en Ukraine) ;
- Des mesures réglementaires sont décidées par le gouvernement en cours d'année, après le vote de notre Budget Primitif, et elles impactent les finances communales (exemples : les hausses du point d'indice de la fonction publique, les changements de grilles indiciaires, etc) ;
- De nouvelles dépenses obligatoires sont imposées à la collectivité : ce sont les nombreuses « normes » qui nous obligent à réaliser des travaux ou à développer de nouveaux services, cela sans recette ni autres moyens supplémentaires ;

- La dette :

La dette de la Ville est passée de **12,1 millions d'euros** au 1^{er} janvier 2014 à **7,1 millions d'euros** au 31 décembre 2023, soit une diminution de la dette de **40%** en 10 ans.

Le ratio financier de la dette par habitant est passé de 1.714 € en 2014 à 868 € en 2023.

En 2022, la moyenne des communes de notre strate de population était de 773 €, selon les données de l'Association des Maires de France.

Ces quelques chiffres suffisent à démontrer l'effort constant consenti par notre collectivité pour assainir ses finances.

- L'épargne :

En 2023, l'épargne brute de la collectivité s'est donc dégradée entraînant un effet ciseaux. Il nous faut dès à présent renverser la tendance en **limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, afin de permettre à la commune d'alimenter sa capacité d'autofinancement (et indirectement sa capacité d'emprunt).**

Les services de la commune ont été sollicités pour diminuer les dépenses non obligatoires de 10% et ainsi limiter l'augmentation du budget de fonctionnement.

Une augmentation des impôts locaux est aussi nécessaire pour améliorer à terme notre capacité d'autofinancement.

B – Une commune engagée pour la qualité de vie de ses habitants :

1- Maîtriser l'urbanisation pour bien accueillir de nouveaux Dongeois

Le cadre général est celui :

- de la zéro artificialisation nette (ZAN), qui tend à préserver les espaces naturels et agricoles,
- du schéma de cohérence territoriale de Nantes-Saint-Nazaire (le SCOT),
- du plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en 2020,
- du programme local de l'habitat (PLH),
- et du Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le travail de veille de l'équipe municipale sur le foncier stratégique en centre-ville se poursuivra afin d'éviter la surdensification qui résulterait de projets disproportionnés.

En 2024, les élus poursuivront le travail engagé avec l'agence d'urbanisme (l'ADDRN) pour définir une « **charte des communes de l'estuaire pour la qualité des constructions** » (avec Trignac et Montoir) afin de pouvoir signifier aux promoteurs immobiliers leurs exigences particulières sur la conception des logements collectifs.

Sur le parc des logements sociaux : les élus ont toujours la volonté de créer de nouveaux logements sociaux de qualité et bien intégrés dans leur quartier, pour répondre aux besoins des habitants.

En 2024 :

- En 2023, la Commune a acquis par préemption un terrain constructible à la Sencie, 2-4-6-8 route du Pingliao. En 2024, ce terrain va être vendu à Silène pour y construire 4 logements sociaux.
- Les élus continueront de suivre les études menées par l'Agglomération pour l'aménagement du futur quartier des Ecottais 3.

Après la phase de concertation, le projet sera d'implanter après 2026 des logements libres et des logements sociaux, de façon équilibrée, avec des cheminements doux et apaisés, tout en préservant au maximum les zones humides, les espaces boisés, et en assurant le maintien de l'activité agricole sur la partie nord-est.

- Un architecte sera missionné pour définir un projet de logement d'urgence à l'étage de la maison située 17 Rue Vice-Amiral Halgan dont la commune a fait l'acquisition en 2023.

2- Améliorer et sécuriser les voiries communales pour tous les usagers

Depuis une quinzaine d'années, la Commune a beaucoup grandi en population, de nombreuses maisons ont été construites, de nombreux branchements ont été réalisés sous voirie...

On en mesure aujourd'hui les conséquences :

- Du fait de l'urbanisation du nouveau quartier des Ecottais, la rue de Gramont est devenue la principale route d'accès au centre-ville ;
- Les chaussées et les bas-côtés se dégradent sur l'ensemble de la Commune ;
- Les routes de campagne supportent des flux de véhicules plus élevés.

Ces dernières années, les travaux d'entretien de la voirie communale ont pris du retard en raison des contraintes financières et budgétaires, et des investissements lourds que la Ville a dû assurer, notamment dans les écoles.

Conscients des attentes des Dongeoises et des Dongeois en matière de routes, de sécurité routière et de sécurité tout court, il a été décidé qu'à partir de 2024, il serait consenti des moyens financiers plus importants pour la voirie et les aménagements de sécurité :

- Pour mieux réparer les parties de chaussée dégradées ;
- Pour mieux sécuriser des carrefours dangereux ;
- Pour mieux sécuriser l'accès des enfants aux arrêts des transports scolaires, par des réfections d'accotements, des marquages au sol et d'autres aménagements.

Les élus sont également conscients de la nécessité d'aménager des accès sécurisés pour les piétons, et notamment les scolaires :

- entre la Sencie et l'aire de covoiturage des Six-Croix,
- et aux abords des arrêts des bus scolaires dans le quartier d'Assac.

Ces demandes urgentes seront traitées en priorité.

Un budget de **350 000 €** sera alloué à ce projet de rénovation et de sécurisation des voiries.

3- Développer les modes de déplacement doux

La qualité de vie, c'est aussi répondre aux attentes nouvelles de nos concitoyens en matière de déplacements doux.

Dans le cadre de la démarche « *Donges Ville Verte* », les élus ont souhaité engager une réflexion sur la mise en place d'un « **plan vélo** », dans le but de développer sa pratique pour des déplacements aussi bien professionnels que personnels.

Ce souhait était concomitant à la mise en service de la nouvelle halte ferroviaire à la rentrée 2022. Désormais, la halte est au contact direct du centre-ville, ce qui a conduit à la mise en place d'un nouveau tracé pour la ligne T4 des bus de la STRAN. Dans ce contexte, il s'agissait de réfléchir de manière transversale à l'interconnexion entre les différents modes de transport.

Accompagnés par des techniciens de l'Agglomération et secondés par ceux de la Ville, les élus de la Commune ont ainsi participé à trois ateliers sur cette thématique.

Ce plan vélo a été présenté au conseil municipal le 27 septembre dernier.

Il va servir de guide dans les prochaines années pour donner plus de place au vélo au sein du centre-bourg, et entre le centre-bourg et les quartiers.

Un budget de **40 000 €** sera alloué en 2024 à ce projet.

4- Verdir la Commune

Améliorer la qualité de vie, c'est également donner plus de place à la nature en ville, et c'est entretenir et valoriser les espaces verts communaux dans les quartiers.

Les plantations vont se poursuivre. Ainsi, le square Princesse Irène va être aménagé ainsi que les extérieurs de la maison des Associations et l'entrée de ville au niveau du stade (travaux réalisés en régie, budget : **20 000 €**).

5- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique

Des travaux de mise en œuvre d'un chauffage par géothermie sont programmés pour l'hôtel de ville. 8 sondes de 150 mètres de profondeur vont être mises en œuvre en fin d'année sur l'aire de stationnement de la place Armand Morvan. Le coût du projet est d'environ **400 000 €** avec une subvention de l'ADEME de **82 000 €**. Nous allons solliciter aussi le fonds vert et la Région pour obtenir un accompagnement financier.

Des travaux vont aussi être mis en œuvre au niveau des salles de sport :

*la modification de la distribution et de la régulation du chauffage et ECS ;

*La VMC simple flux : Mise en place d'une ventilation mécanique simple flux dans l'ensemble du bâtiment avec une régulation adaptée.

Le budget est d'environ **200 000 €** avec une participation de l'Etat au titre du DSIL à hauteur de **49 790 €**.

6- Défendre notre environnement

En 2023 nous avons exercé un recours contre le projet Charrier à Revin qui prévoit de remblayer une ancienne carrière devenue aujourd'hui un étang. La commune a engagé 50 000 € en 2023 pour ce recours qui va se poursuivre contre l'entreprise en 2024.

C - Des services publics pour tous les Dongeois

1 - Une ambition pour la solidarité

Le service social et le CCAS ont été renforcés en 2023 avec le recrutement d'un nouvel agent, ce qui permet d'assurer un secrétariat et un accueil distincts de l'accueil général de la Mairie. Ce renfort est important car il nous offre de meilleures conditions de prise en charge des personnes en difficulté sociale. Ainsi, le budget alloué au CCAS par la commune va augmenter en 2024.

En plus de ses interventions habituelles, le CCAS est devenu le guichet d'entrée pour la tarification solidaire des transports de la STRAN. Il va devenir en 2024 le guichet d'entrée de la tarification solidaire de l'eau potable, votée en décembre dernier par le conseil communautaire.

La commune poursuivra ses rendez-vous annuels, notamment, la semaine bleue pour les séniors, la semaine du handicap, le repas des aînés, la distribution de chocolats à tous les résidents de l'Ehpad Le Clos Fleuri.

Du fait de la participation au CIAS mise en place par Saint-Nazaire Agglomération en 2023, un prélèvement de 2 900 € sera réalisé sur l'Attribution de Compensation 2024.

La subvention allouée au CCAS en 2024 est estimée à **187 000 €**.

2 - Une ambition pour les familles, l'enfance et la jeunesse

Donges est une Commune jeune, avec beaucoup d'enfants dans ses écoles maternelles et élémentaires, malgré une légère baisse l'an dernier, qui traduit une tendance observée au niveau national et départemental. A la rentrée de septembre 2023, les effectifs scolaires étaient de **955 élèves**, contre **1013** l'année précédente.

Deux événements majeurs sont à souligner pour l'année 2023 :

Tout d'abord, la **municipalisation du secteur enfance-jeunesse** au 1^{er} janvier 2023 et l'inauguration de l'école de La Pommeraye.

En 2024, une première phase de travaux pour la mise en conformité de la restauration scolaire de La Souchais (**190 000 €**) sera mise en œuvre. Une deuxième phase des travaux aura lieu en 2024 (budget total : **550 000 €**). Il sera procédé au rafraîchissement des peintures du bâtiment de la direction de l'école Aimé Césaire pour un montant de **13 000 €**.

3 - Une ambition pour la sécurité des personnes et des biens

L'année 2023 a vu le recrutement d'un 3^{ème} policier municipal et le départ de l'ASVP. Dès ce début d'année 2024, le recrutement d'un 4^{ème} policier municipal va être lancé. Par ailleurs, les horaires des policiers municipaux ont été modifiés. Ils intègrent la mise en œuvre de 2 rondes de nuit chaque mois à des dates aléatoires, vers minuit-1heure du matin.

Un budget de **5 000 €** sera alloué à l'équipement des policiers en caméras piétons et un budget de **50 000 €** permettra de rénover notre système de vidéo-surveillance vieillissant et de le renforcer avec de nouvelles caméras mises en œuvre notamment dans le secteur des Guifettes.

La sécurité civile, les risques industriels et la protection des populations sont aussi un sujet majeur.

En 2023, le plan communal de sauvegarde (PCS) a été mis à jour.

En 2024, les élus et services de la Ville ont déjà programmé 7 exercices sur les risques industriels.

En 2024 encore, le « DICRIM », document d'information communal sur les risques majeurs, sera retravaillé puis diffusé à la population.

D - Une commune vivante, dynamique et attractive

1 - Proposer une offre culturelle diverse et accessible à tous et proposer des animations pour le grand public

En 2023, il a été fait un geste fort en faveur de l'accès à la culture pour tous, en décidant la gratuité des inscriptions à la Médiathèque et la gratuité des spectacles de programmation culturelle municipale : une programmation toujours variée entre concerts, théâtre, spectapéros et les spectacles d'été en extérieur.

La mise en réseau des médiathèques de l'Agglomération est effective depuis le 12 décembre, avec un site internet commun et une carte unique.

En 2024 la commune souhaite continuer à mettre en œuvre une programmation variée de spectacles.

Le budget de la culture (médiathèque + programmation culturelle, hors masse salariale) est de **87 355 €** au BP 2024 (98 000 € au BP 2023).

2 - Encourager les pratiques sportives

Chacun le sait, Donges est une Commune sportive. Le projet de service des sports a été finalisé et présenté au conseil municipal en septembre 2023, avec plusieurs nouveautés.

Depuis la rentrée, l'offre d'intervention du service des sports en direction des établissements scolaires a été renouvelée.

De plus, un partenariat s'est mis en place avec la Maison de Santé de Donges pour organiser des cycles de remise en mouvement auprès de patients volontaires, et sur la base de prescriptions médicales.

La commune travaille toujours en étroite concertation avec l'Office Municipal des Sports et l'ensemble des clubs.

Outre la rénovation énergétique des gymnases, un projet de rénovation du hall des salles de sport va être mis en œuvre en 2024 ainsi qu'un travail sur la signalétique des salles (budget : **45 000 €**).

4 - Une dynamique de l'activité économique et commerciale

L'équipe a pour projet fort de soutenir la dynamique économique de notre territoire, de défendre et de développer l'activité commerciale et artisanale.

Pour le commerce et l'artisanat, les élus travaillent avec les professionnels pour aider les enseignes présentes à se développer, et attirer une nouvelle offre pour les Dongeois. Cela mobilise beaucoup d'énergie et nécessite de la patience. 5 marchés nocturnes ont été organisés pendant la saison estivale. Ils seront reconduits en 2024.

L'équipe municipale a également la préoccupation d'aider les demandeurs d'emploi, et de les mettre en relation avec les entreprises qui recrutent : c'est l'objet des rencontres « *Sur la route de l'Emploi* ».

En vue de redynamiser la commune, l'équipe municipale a travaillé sur un projet de valorisation de la place Armand Morvan. Malheureusement, la situation financière du département, sur lequel chacun comptait pour apporter des subventions, combinée à une situation financière dégradée, a contraint l'équipe municipale à renoncer au projet tel que prévu initialement. Seul un budget de **33 400 €** sera alloué en 2024 pour ce projet pour terminer le diagnostic et l'esquisse.

2- Produits de fonctionnement :

Les produits réels de fonctionnement hors résultat reporté sont estimés à **11,66 M€**. Ce montant, qui doit être affiné pour le vote du budget, résulte de l'application des orientations suivantes :

Comme vu plus haut la commune doit lutter contre l'effet ciseaux en diminuant ses dépenses de fonctionnement mais aussi en augmentant ses recettes.

Ainsi,

- Les **tarifs** des services autres que ceux relatifs à la famille (multi-accueil, accueil des enfants et des jeunes, restauration scolaire) seront globalement augmentés de 5% dès janvier 2024.
- En septembre 2024 il sera appliqué une augmentation des tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil des enfants et des jeunes. Cette augmentation n'est pas définie pour l'heure. Une hypothèse de 2% a été prise pour élaborer le budget.
- S'agissant de l'**actualisation forfaitaire des bases d'imposition*** en 2024, elle sera, selon les dispositions de l'article 99 de la Loi de Finances pour 2017, le résultat de l'équation suivante :

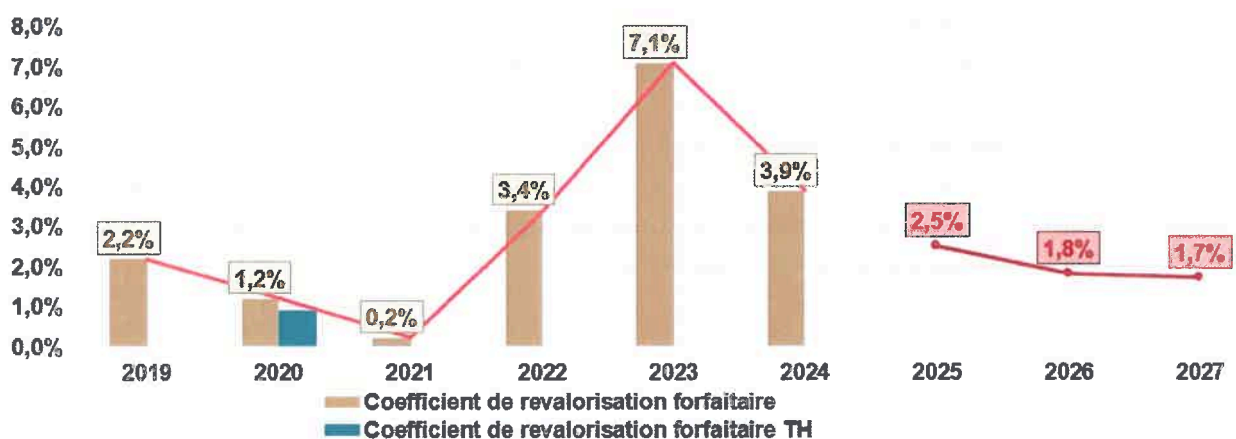
$$1 + \frac{(IPCH_{nov2023} - IPCH_{nov2022})}{IPCH_{nov2022}}$$

*Locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ; immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

Où IPCH est l'indice des prix à la consommation harmonisé (utilisé par les instances européennes).

Compte tenu du niveau de l'inflation atteint mois par mois depuis le début de l'année 2023, **« l'acquis » d'actualisation des valeurs locatives cadastrales pour 2024 s'établit à +3,9%.**

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



Sources : Banque de France et Finance Active



Afin de casser l'effet ciseaux et de permettre à la commune de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour continuer à mettre en œuvre ses projets, il sera proposé de faire évoluer le taux d'imposition de 6% en 2024.

➤ Les taux proposés pour 2024 seraient ainsi établis :

taux	2023	2024	% de variation
Foncier bâti	30,49%	32,32%	6%
Foncier non bâti	41,98%	44,50%	6%

➤ L'allocation compensatrice relevant du prélèvement sur recettes « locaux industriels » :

À compter de 2022, les allocations compensatrices relevant du prélèvement sur recettes (PSR) « locaux industriels » sont versées mensuellement, sur la base de montants prévisionnels correspondant aux montants versés en 2021. Les montants définitifs seront communiqués au début du second semestre, après connaissance des allocations compensatrices définitives.

Il nous a été notifié la somme de **1 733 595 € pour 2024.**

➤ Le produit fiscal attendu pour 2024 est ainsi évalué :

FISCALITE LOCALE 2024 : PRODUIT (avant coefficient correcteur) AVEC augmentation des taux de 6% et +3,9% bases 2023 (1288 M)

Taxes	Bases effectives 2023	TAUX de référence 2023	Produit fiscal perçu 2022	rappel : Bases effectives 2023	BASES 2024 estimées +3,9%	TAUX 2024 PROPOSÉS avec augmentation des taux TFB et TFNB de 6%	Produit fiscal 2023 attendu
Foncier bâti	12 218 000 €	30,49%	3 725 268 €	12 218 000 €	12 694 502 €	32,32%	4 102 787 €
Foncier non bâti	217 300 €	41,98%	91 223 €	217 300 €	225 775 €	44,50%	100 467 €
TOTAL	12 435 300 €		3 816 491 €	12 435 300 €	12 920 277 €		4 203 254 €
Montant net revenant à la commune après lissage			3 806 375 €				

Effet du coefficient correcteur 2024 : - 1 419 933 €

Effet du coefficient correcteur de 2024 :

Contribution coefficient correcteur :

$Coco\ 2024 = (\text{coeff correcteur} - 1) \times (\text{produit TFPB 2024} \times \text{Taux TFPB 2020 (commune et département)}) / \text{taux de TFPB} + \text{Alloc TFPB 2024 éts indus}$

Hypothèses : *coeff correcteur 2024 = coeff correcteur 2023 = 0,745687

* Taux de TFPB (commune et département) 2024 = taux de TFPB 2023 = 28,610%

La dotation de la compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels a été notifiée fin janvier.

Elle est de **1 733 595 €.**

$Coco2 = -0,254313 \times (4\ 098\ 838 \times 28,61/30,49 + 1\ 733\ 595)$

Coco2 = -1 419 933

MONTANT ESTIMATIF DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE = 2 783 321 €



- **Les reversements par la CARENE seront normalement identiques à ceux de 2023 :**

⇒ **l'Allocation Compensatrice (AC) devrait être équivalente à celle de 2023 soit 3 552 000** (équivalente à AC 2023 – 2 900 € prélèvement CIAS) (2023 : 3 556 941€).

⇒ Le montant de la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est équivalent 1 364 800 €** (légèrement inférieur au réalisé 2023 : 1 364 790 €).

A noter : (2020 : 1 378 836 €, 2021 : 1 372 957 €, 2022 : 1 401 664 €).

Le revenu par habitant est un critère d'attribution de la DSC. Dans la mesure où ce dernier a augmenté ces 2 dernières années, la DSC a diminué.

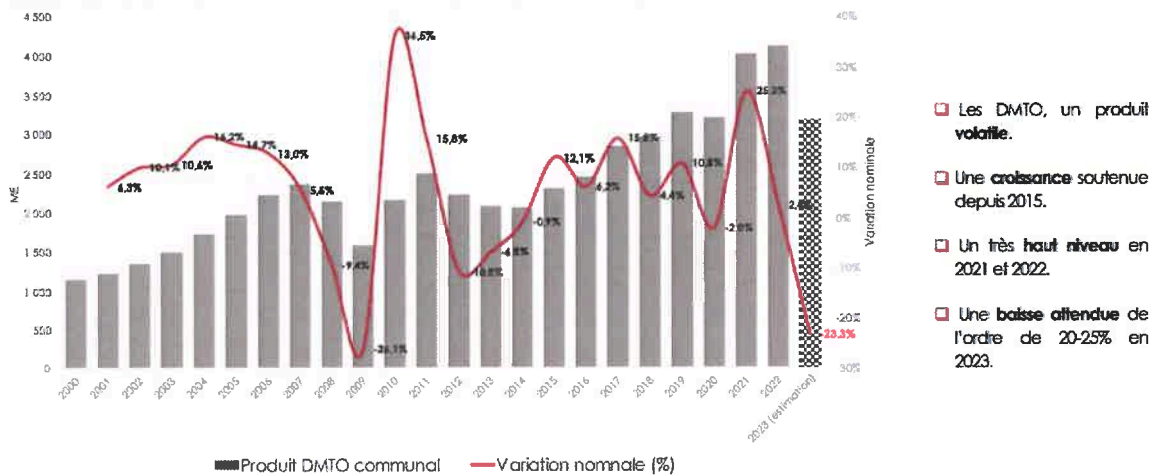
- **En 2024, sur une base identique aux montants notifiés en 2023, les dispositions de la Loi de finances 2024 prévoient cette année encore une stabilisation du montant DC RTP du bloc communal à savoir 33 605 €.** Il en va de même pour le FNGIR notifié pour un montant de **81 820 €** comme en 2023.

- Concernant la **DSR**, en 2023, la commune de Donges a perçu un montant de 107 641 € (en 2022 : 90 668 €) au titre de la fraction "péréquation" de la dotation de solidarité rurale (DSR), soit une hausse de 16 973 € par rapport à 2022. En 2024 le montant alloué devrait être de **129 000 €** (estimation Finance Active).

- **Les droits de mutation :**

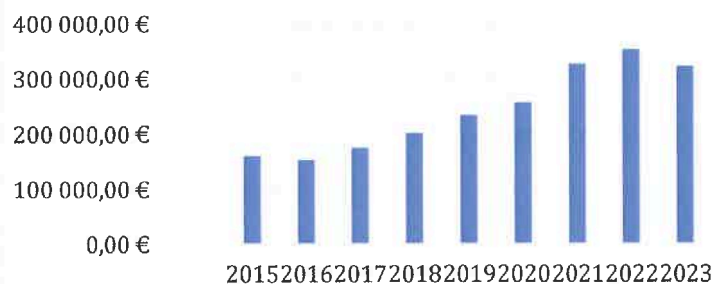
Les droits de mutation ont amorcé un repli démarré au national avec des baisses de recettes communales dès 2023. Les droits de mutation avaient atteint un niveau historique en 2022, y compris sur le territoire de La CARENE. Cette progression n'est pas que locale : au plan national, depuis 2013, les droits de mutation ont progressé en moyenne annuelle de 7,9%.

L'exercice 2023 marque un repli. A la fin septembre 2023, l'assiette cumulée des droits de mutation des neuf premiers mois est inférieure de 21% à celle de 2022 à la même date.



- ▣ Les DMTO, un produit volatil.
- ▣ Une croissance soutenue depuis 2015.
- ▣ Un très haut niveau en 2021 et 2022.
- ▣ Une baisse attendue de l'ordre de 20-25% en 2023.

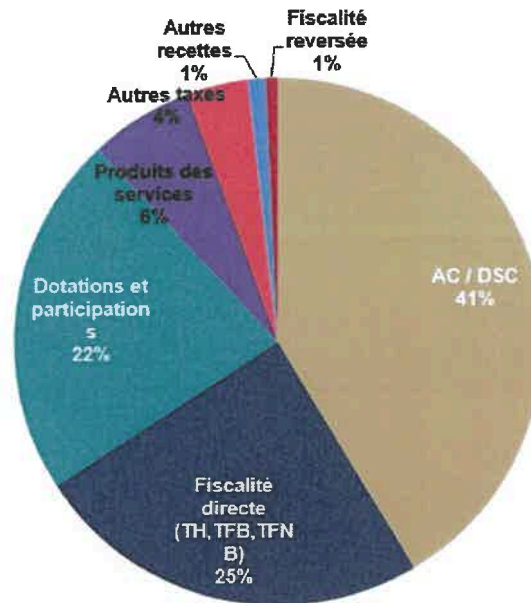
Evolution des droits de mutations (€) à DONGES



Entre 2022 et 2023 on note une baisse de 8,5% des droits de mutation affectés à la commune.

Nous resterons prudents en inscrivant un crédit de 256 000 € au BP 2024 (niveau de 2020) soit -20% par rapport au produit de 2023.

SYNTHESE : Structure des recettes réelles de fonctionnement



En résumé :

L'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (41%) représentent le premier poste de recettes de la commune.

Les contributions directes (25%) constituent le deuxième poste des recettes de Donges. En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueraient sous l'effet notamment du coefficient de revalorisation forfaitaire (**3,9% pour 2024**).

Les dotations et participations obligatoires (22%) représentent une part significative des recettes de la commune. **La ville est bénéficiaire de la dotation de solidarité rurale (DSR).**

De leur côté, les participations évolueront en fonction des actions mises en place par la collectivité.

Les produits des services (6%) subissent la variation de fréquentation des usagers et les hausses de tarifs décidées par la commune.

Les autres taxes (4%) cumulent le reste des éléments de **fiscalité indirecte** dont bénéficie la ville : la taxe sur l'électricité, les droits de place, les droits de mutation et la taxe sur les pylônes.

Les autres recettes (1%) regroupent les atténuations de charges et les revenus des immeubles.

La fiscalité reversée (1%) correspond au FNGIR.

3- Charges de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient progresser de 1,3% par rapport au budget de 2023, à environ **13,1 M€ (12,9 M€ en 2023)**.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement retenues tiennent compte de l'impact des mesures de revalorisation des traitements de base des agents (voir mesures gouvernementales prises en 2023), de l'intégration souhaitée de nouveaux agents (un 4^{ème} policier municipal, un adjoint à la direction générale) mais aussi de la hausse des dépenses d'énergie. Les effets de l'inflation, certes moins forte qu'en 2023, viendront s'ajouter à ces prévisions.

Dans un contexte financier très contraint il a été demandé aux services de diminuer leurs dépenses non obligatoires de 10% afin de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Cette baisse viendra aussi impacter les subventions aux associations.

- **Les dépenses d'énergie :**

Les dépenses d'énergie devraient atteindre en 2024 **les 583 K€** (pour mémoire : dépenses 2023 = 495 K€). Le fait d'avoir intégré le marché porté par Territoire d'Énergie Loire-Atlantique limite l'impact des augmentations.

Le nouveau marché prévoit pour 2024 :

Lot 1 : Gaz naturel

Tarifs	2021	2022		2023		2024	
	Prix €/MWh	Evolution vs N-1 en %	Prix €/MWh	Evolution vs N-1 en %	Prix €/MWh	Evolution vs N-1 en %	Prix €/MWh
T1 / T2 / T3	50	20%	60	82%	109	-4%	104

Lot 3 : Electricité *(Attente retour de l'Assemblée nationale sur ACCISE)*

Segments	Tarifs	2021	2022		2023		2024 max*		2024 min**		
		Prix €/MWh	Evolution vs N-1 %	Prix €/MWh	Evolution vs N-1 %	Prix €/MWh	Evolution vs N-1 %	Prix €/MWh	Evolution vs Y-1 %	Prix €/MWh	
> 36 kVA	C4	153	-6%	144	95%	280	8%	304	0%	279	
C2 C3 C4	C3 / C2	149	-8%	137	76%	242	-13%	211	-23%	187	
< 36 kVA	LU (EP)	166	-7%	154	74%	268	-15%	227	-24%	203	
	C5	CU (BASE)	180	-7%	167	92%	321	-4%	310	-11%	286
	MU (HP/HC)	180	-7%	167	92%	321	1%	325	-6%	301	

*CSPE à 22,50 €/MWh **CSPE à 1 et 0,5 €/MWh

On considèrera globalement un maintien des dépenses de gaz et d'électricité pour 2024, sauf pour les énergies renouvelables qui vont subir une importante hausse.

Estimations budgétaires TTC 2024 / 2025

Lot 4 : 100% ENR

- Prix fixe (Influencé par les prix de marché) + Prix Garantie d'Origine*
 - Prix marché avril 2021 pour fourniture 2023 : 53 €/MWh HTT
 - Prix marché février 2023 pour fourniture 2024 : 160 €/MWh HTT

Segments	Tarifs	2023	2024 max*		2024 min**	
		Prix €/MWh TTC	Evolution vs N-1 %	Prix €/MWh TTC	Evolution vs Y-1 %	Prix €/MWh
> 36 kVA	C4	162	85%	299	70%	275
C2 C3 C4	C3 / C2	146	92%	280	76%	256
< 36 kVA	LU (EP)	176	80%	317	67%	293
	CU (BASE)	193	71%	329	59%	305
C5	MU (HP/HC)	193	71%	329	59%	305

*CSPE à 22,50 €/MWh **CSPE à 1 ou 0,5 €/MWh

 *Une garantie d'origine est un document électronique servant uniquement à prouver au client final qu'une part ou une quantité déterminée d'énergie a été produite à partir de sources renouvelables ou par cogénération.



Nous avons 3 tarifs jaunes (C4, C3 et C2) correspondant à ceux de l'école de LA POMMERAYE, au restaurant scolaire de LA POMMERAYE et à celui de la mairie. En 2023 nous avons dépensé 40,5 K€ pour ces 3 tarifs jaunes. Nous supposons une augmentation de 90%.

Considérant que nous ne serons plus éligibles à l'amortisseur d'électricité qui nous a fait économiser près de 22 K€ en 2023 il est raisonnable de budgéter 480 K€.

Concernant les bâtiments chauffés avec la chaufferie bois, il convient de prévoir une augmentation de 10% soit un montant de 94 K€ (85,5 K€ dépensés en 2023).

- **Des charges de personnel** en évolution globalement de 1% (budget 2024 : 6,68 M€ / budget 2023 : 6,3 M€), ce qui est peu et résultant :

o **d'éléments récurrents** comme le Glissement Vieillesse Technicité, les avancements de grade et promotions internes, les augmentations individuelles de régime indemnitaire et le complément indemnitaire annuel.

Il est à noter que du fait du report de l'âge de la retraite, les salaires les plus élevés restent à charge plus longtemps.

o **de la revalorisation des grilles indiciaires de 5 points majorés** pour chaque agent et ce, dès le 1^{er} janvier 2024.

o **de la pérennisation de la plupart des adjoints d'animation** recrutés en janvier 2023 dont la carrière va pouvoir se dérouler incluant reprises des services antérieurs et avancement d'échelon à court terme.

Le placement en stage de ces agents aura aussi un impact fort sur la cotisation à l'assurance statutaire qui couvre les absences de l'ensemble des fonctionnaires CNRACL.

La stratégie de Gestion des emplois et des Compétences rediscutée en février 2024 à l'occasion du premier Comité Social Territorial de l'année veille à maintenir le cap concernant la baisse des dépenses. Aussi, suite à re-ventilation de tâches, un non-remplacement suite à départ en retraite est annoncé et une baisse de temps de 50% pour un second poste.

Au 1^{er} janvier 2024, les postes se décomposent ainsi :

Apprentis : 2 dans le service espaces verts/voirie (1^{ère} année et 2^{ème} année de CAP), âgés de 16 et 17 ans.

Stagiaires : 10 ETP pour 10 agents (2 autres placements en stage ont été actés courant janvier).

Titulaires : 91.52 ETP pour 95 agents ;

Dont 1 agent en disponibilité d'office pour raison de santé, 2 agents détachés des Fonctions Publique Hospitalière et Etat et 10 agents en temps partiels.

Il est noté que 7 agents, non comptabilisés au-dessus, sont en disponibilité pour convenances personnelles ainsi qu'1 agent licencié percevant les Allocations de Retour à l'Emploi (ARE) et 1 agent en détachement auprès du Ministère de l'Intérieur.

Sur 2024, 8 placements en stage concernent des agents d'animation.

Sur les autres services, le placement en stage, au vu de précédents contentieux en cours, est désormais envisagé uniquement après une année complète de contrat probant.

Aussi, plusieurs agents titulaires ont été remplacés par des agents contractuels d'où la baisse en ETP titulaires et la hausse des dépenses en non-titulaires sur les années passées.

Non-titulaires : 61 agents :

* 1 agent sur un contrat hors cadre d'emplois ;

* 1 agent en CDI : 0.85 ETP ;

* 3 agents sur postes indiciaires tels que responsable animation jeunesse, agent d'animation ou gestionnaire voirie /espaces verts qui pourront, comme précisé au-dessus, être placés en stage à terme ;

* 48 intervenants horaires ou indiciaires assurant des remplacements ponctuels ou compensation temps partiel ou missions sur petits temps ;

En fonction des extractions horaires des années passées, ces temps équivalent en général entre 13 et 14 ETP ;


Dont Vacataires au sein du LAEP : 6 intervenants qui interviennent selon leur disponibilité pour couvrir les lundi et jeudis matins d'ateliers libres d'inscription.

Elus : 12 décomposés comme suit Le Maire, 8 adjoints et 3 conseillers subdélégués.

Total agents : 2 + 10 + 95 + 61 = 168

Si l'on effectue une extraction des données de paye de janvier, l'effectif est à 134 ETP.

- **Des subventions aux associations baissées par rapport à 2023**, du fait de la situation financière de la commune (137 100 € envisagés au budget 2024 pour 142 573 € dépensés en 2023, 152 300 € budgétés), **sauf pour l'OSCD** dont le montant est stabilisé, l'office ayant subi comme la mairie, un fort niveau d'inflation (120 000 € en 2023 maintenu en 2024).
- **Les atténuations de produits (014)** comprennent le **prélèvement Loi SRU** et le **FPIC** :

 **Prélèvement Loi SRU** : Une pénalité d'un montant de **65 000 €** est prévue pour 2024. En 2023 nous avions inscrit 26 000 € mais nous n'avons finalement pas eu à les payer. Le taux légal SRU a été abaissé provisoirement à 20%.

Malheureusement, le Préfet de Région a proposé la mise en carence de la commune de Donges (avec Pornichet et Saint-André-des-Eaux) au titre du bilan triennal 2020-2022, avec une majoration du prélèvement de 69%. Cette majoration s'appliquera dès le prélèvement 2024 sur le prélèvement brut (donc avant déduction) et sera applicable pour la période triennale 2024-2026.

Dans cet arrêté de carence il est prévu le transfert à l'Etat du droit de préemption urbain (transféré à l'EPCI).

Le report des dépenses déductibles pour 2024 est de 43 179 €.

Ainsi il convient de prévoir $(63\ 000\ € * 1,69) - 43\ 179\ € = 63\ 391\ €$ (arrondis à **65 000 €**).

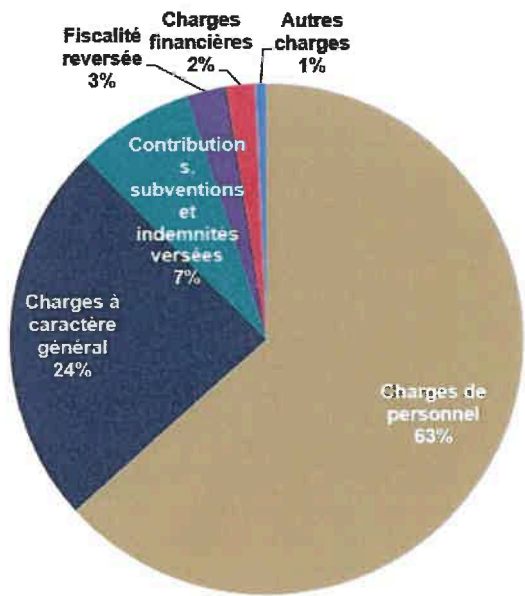
📌 Le prélèvement pour 2024 au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**) serait à priori proche de 2023 à hauteur de **201 000 €** (prélèvement de 200 172 € en 2023).

- **Les intérêts de la dette :**

Ils seront quant à eux évalués à **240 000 €**, dont 256 700 € en intérêts à payer et -18 100 € d'ICNE.

Le capital restant dû est estimé à **7 119 303 €** au **01/01/2024** (8 166 038 € au 01/01/2023).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024



En résumé :

Les charges de personnel (63%) constituent le principal poste de dépenses de la ville. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A, B et C, revalorisation du point d'indice...) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

Les charges à caractère général (24%) comprennent les contrats conclus par la commune (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les charges de gestion courante (7%) correspondent aux subventions et contributions versées par la commune, ainsi qu'aux indemnités des élus.

La fiscalité reversée (3%) correspond au FPIC payé par la ville et à la pénalité payée suite à la Loi SRU.

Les charges financières (2%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

Les autres charges (3%) se composent des charges exceptionnelles, des autres reversements et des dotations aux provisions.

4- Un programme d'investissement très diversifié :

La commune prévoit un budget de **2 240 000 €** d'investissements inscrits en crédits nouveaux et 461 840 € inscrits en RAR (restes à réaliser).

Les principaux projets de l'année résident dans la rénovation énergétique des gymnases, la mise en conformité du restaurant scolaire de La Souchais, la mise en œuvre de la géothermie de la mairie.

Ainsi il est notamment programmé :

SYNTHESE DES DEMANDES EN INVESTISSEMENT	BUDGET 2024
Véhicule remplacement ducatos et camion	60 000 €
Déplacement de certaines caméras + nouvelles caméras sur la voirie (Guifettes...)	50 000 €
Imprévus grosses réparations bâtiments	25 000 €
Bureau d'étude ADAP	15 000 €
Mise en conformité (A'DAP)	150 000 €
Plateforme élévatrice AD'AP ERCIN, Guifettes et salle polyvalente (Ad'Ap)	75 000 €
Mission réalisation de plans bâtiments existants + gymnase	15 000 €
Etanchéité hall d'accueil salle de sport	30 000 €
Salles omnisports : Travaux rénovation énergétique	175 000 €
Etude travaux rénovation énergétique salle des sports (décret tertiaire)	15 000 €
Travaux de mise en conformité de la restauration Souchais (1ère tranche : AP/CP à prévoir)	190 000 €
Travaux géothermie HDV (APD : 343000 € + option étude structure 6900€)	400 000 €
Etudes et MOE travaux 17, Rue Vice-Amiral Halgan	70 000 €
Etanchéité Mairie (chéneaux)	60 000 €
Ecole Pommeraye travaux : crédit nouveau	26 000 €
Façades bureau de la direction Ecole Aimé Césaire (peinture par entreprise extérieure)	12 500 €
Etude aménagement place Armand Morvan (seulement le diagnostic et l'esquisse)	35 000 €
Mise en œuvre pistes cyclables (2024)	40 000 €
Travaux de sécurisation : plateaux rue du stade (amendes de police)	40 000 €
Entretien voirie (rénovation voiries)	320 000 €

Sécurisation Rue de Trélagot (plateau + chicanes)	20 000 €
Budget pour demandes d'aménagements dans les quartiers	50 000 €
Columbarium	16 000 €

Il est à noter que compte tenu de la situation financière du Département qui risque fort de n'être pas en capacité d'accompagner les projets des communes, combinée à la situation financière tendue de la commune, les élus ont décidé de ne pas mettre en œuvre le projet d'aménagement de la Place Armand Morvan tel que prévu initialement. Ainsi, en 2025, c'est un budget d'environ 700 000 € qui sera alloué au projet.

Les élus espèrent ainsi pouvoir mettre en œuvre en 2025 le projet d'extension du cimetière (budget : 900 000 €) et continuer à améliorer et sécuriser le cadre de vie des Dongeois (aménagement de voirie, parcours de santé,...).

5- L'épargne :

L'année 2023 clôture avec un excédent de fonctionnement de **1,246 M€**. Cumulé au résultat antérieur reporté de 1,539 M€, le résultat du budget de fonctionnement affiche un total de 2,785 €.

Ce résultat contribue à notre épargne et nous permet de capitaliser un excédent de fonctionnement à hauteur de **1,451 M€** au c/1068 (contre 1,544 M€ en 2022).

6- Un financement des investissements permettant une poursuite du désendettement :

Le programme d'investissement sera financé de la façon suivante :

- **L'autofinancement** de la section de fonctionnement ;
- **Les ressources propres d'investissement :**
 - Le fonds de compensation de la TVA (**235 000 €**),
 - Les subventions d'équipement espérées de l'Etat :
 - DSIL 2024 pour la mise en œuvre des travaux de mise en conformité du restaurant scolaire de LA SOUCHAIS (budget total : 550 000 €),
 - Fonds vert et ADEME (**85 200 €** de subvention certaine : au titre des travaux de mise en œuvre d'une géothermie pour la mairie),
 Une demande sera aussi réalisée auprès de la Région pour ce même projet.
 - La Taxe d'Aménagement (**150 000 €**).
- **L'emprunt :** La commune doit à nouveau s'endetter en 2024 pour pouvoir réaliser l'entretien de son patrimoine et financer de nouveaux projets. Un emprunt de **500 000 €** en 2024 portera en fin d'année à **6 563 874 €** le capital restant dû de la dette avec un taux moyen de 4 % (7 119 303 € - 1 055 429 € (annuités 2024 remboursées en capital) + 500 000 €).

7- Focus sur la dette :

Ci-après les données établies par Finance Active dans le cadre de la prospective :

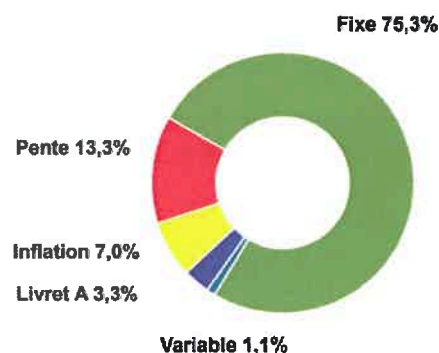
Caractéristique de la dette au :	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Votre dette est de	8 166 038 €	7 119 303 €	- 1 046 735 €
Son taux moyen s'élève à	3,81%	3,30%	- 0,51 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	10 ans et 6 mois	9 ans et 11 mois	- 7 mois
Sa durée de vie moyenne est de	5 ans et 5 mois	5 ans et 2 mois	- 3 mois
Son nombre de lignes est de	17	17	-

En début 2024, 17 emprunts contractés auprès de 8 prêteurs.

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2023

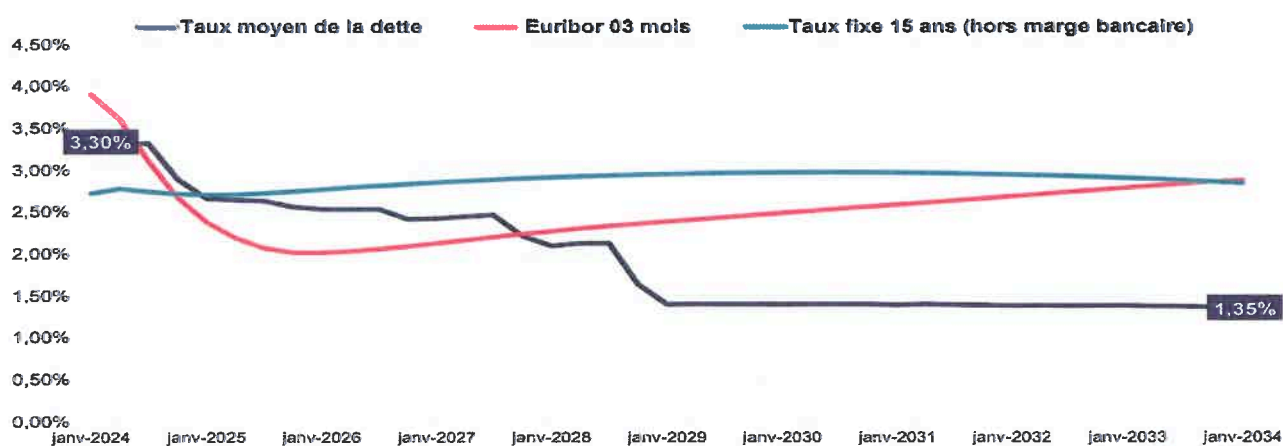
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 3,30%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	5 364 190 €	75,3%	1,95%
Variable	75 000 €	1,1%	4,04%
Livret A	234 532 €	3,3%	4,00%
Ecart Inflation	500 000 €	7,0%	7,19%
Pente	945 581 €	13,3%	8,69%
Total	7 119 303 €	100,0%	3,30%



PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU TAUX MOYEN ANNUEL DE LA DETTE

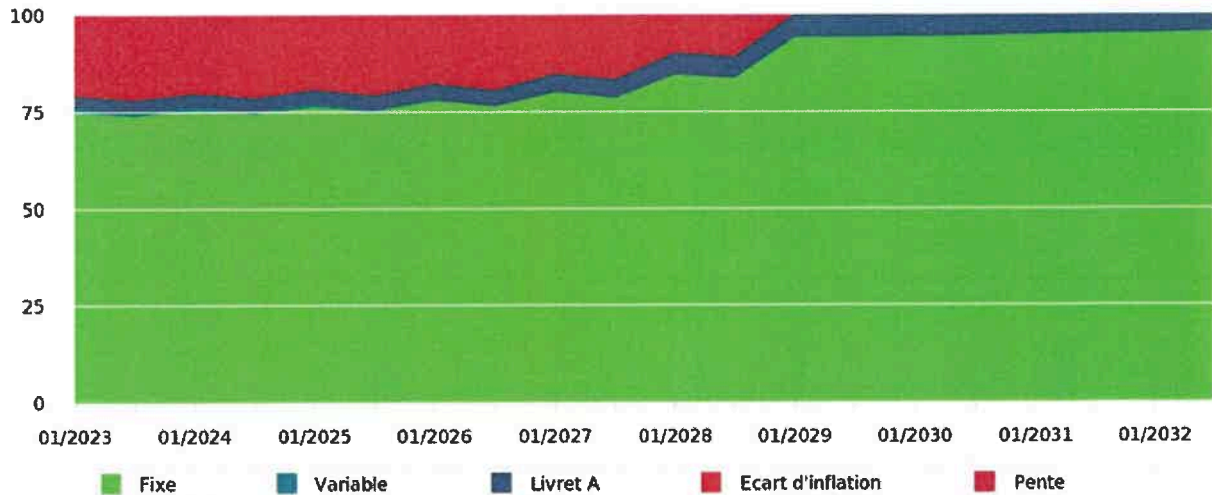
Date	31/12/2022	31/12/2023
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360)	3,81%	3,30%



(Anticipations calculées dans les conditions de marché du 17/01/2024)

On note une baisse prévue du taux moyen annuel passant de 3,85 % à 3,30 % dès 2024 puis de 3,30 % à 1,35 %. Cette baisse est liée à la baisse des taux des 2 emprunts structurés.

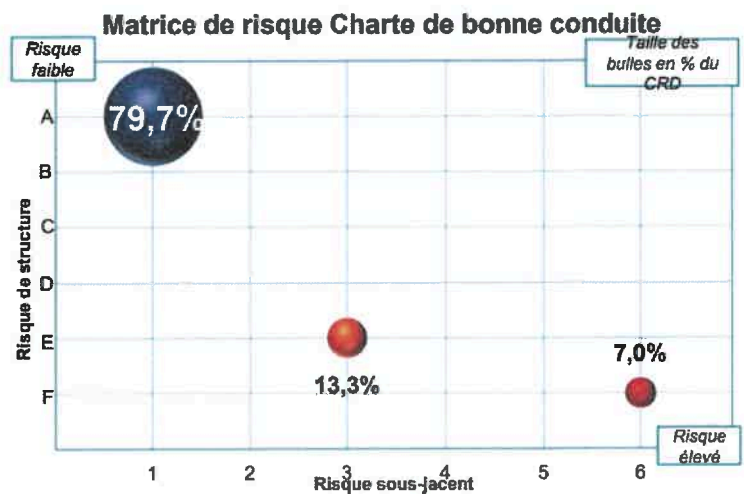
Évolution de la répartition du risque de taux



Date	Fixe	Variable	Livret A	Ecart Inflation	Pente
31/12/2023	75,3%	1,1%	3,3%	7,0%	13,3%
31/12/2033	96,6%	-	3,4%	-	-

Un risque CBC supérieur à la moyenne nationale

Produits non structurés : (1A) : 79,7%
Produits à risque élevé (3E) : 13,3%
Produits hors charte (6F) : 7,0%



CBC : Charte de Bonne Conduite

Tableau d'extinction de la dette avec un nouvel emprunt de 500 000 € en 2024 :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	7 119 302,79 €	930 428,86 €	125 000,00 €	228 016,66 €	1 283 445,52 €	6 563 873,93 €
2025	6 563 873,93 €	958 728,51 €	125 000,00 €	174 738,27 €	1 258 466,78 €	5 480 145,42 €
2026	5 480 145,42 €	950 482,11 €	125 000,00 €	138 843,61 €	1 214 325,72 €	4 404 663,31 €
2027	4 404 663,31 €	859 915,66 €	100 000,00 €	107 108,44 €	1 067 024,10 €	3 444 747,65 €
2028	3 444 747,65 €	596 567,87 €	100 000,00 €	76 375,45 €	772 943,32 €	2 748 179,78 €
2029	2 748 179,78 €	241 923,28 €	0,00 €	47 053,64 €	288 976,92 €	2 506 256,50 €
2030	2 506 256,50 €	241 923,28 €	0,00 €	42 932,40 €	284 855,68 €	2 264 333,22 €
2031	2 264 333,22 €	241 923,28 €	0,00 €	38 917,37 €	280 840,65 €	2 022 409,94 €
2032	2 022 409,94 €	241 923,28 €	0,00 €	34 809,32 €	276 732,60 €	1 780 486,66 €
2033	1 780 486,66 €	241 923,28 €	0,00 €	30 638,64 €	272 561,92 €	1 538 563,38 €
2034	1 538 563,38 €	241 923,28 €	0,00 €	26 459,01 €	268 382,29 €	1 296 640,10 €
2035	1 296 640,10 €	241 923,28 €	0,00 €	22 248,00 €	264 171,28 €	1 054 716,82 €
2036	1 054 716,82 €	227 563,74 €	0,00 €	18 172,41 €	245 736,15 €	827 153,08 €
2037	827 153,08 €	213 403,08 €	0,00 €	14 614,98 €	228 018,06 €	613 750,00 €
2038	613 750,00 €	160 000,00 €	0,00 €	11 417,78 €	171 417,78 €	453 750,00 €
2039	453 750,00 €	115 000,00 €	0,00 €	8 955,95 €	123 955,95 €	338 750,00 €
2040	338 750,00 €	115 000,00 €	0,00 €	6 927,74 €	121 927,74 €	223 750,00 €
2041	223 750,00 €	108 750,00 €	0,00 €	4 873,17 €	113 623,17 €	115 000,00 €
2042	115 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €	3 002,09 €	68 002,09 €	50 000,00 €
2043	50 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	1 563,19 €	26 563,19 €	25 000,00 €
2044	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	551,40 €	25 551,40 €	0,00 €

